

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 233

3 février 2009

SOMMAIRE

Access Travail Temporaire S.A.	11178	KCTG Holdings I S.à r.l.	11168
Anglo Platinum International S.à r.l.	11181	KCTG LP2 S.à r.l.	11169
Aramis Lux S. à r.l.	11176	Koch Chemical Technology European Treasury S.à r.l.	11170
Azulux S.A.	11181	Koch Chemical Technology GP S.à r.l. ...	11171
Bank Hapoalim (Schweiz) AG	11174	Koch Chemical Technology LP1 S.à r.l. ..	11172
BlueOrchard Loans for Development S.A.	11172	Koch Chemical Technology LP2 S.à r.l. ..	11173
Broad Development S.A.	11182	Lidl Belgium Gmbh & Co.KG	11164
Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.A.	11179	LRM Funds	11174
Chinto S.A.	11181	Mea Power	11184
Cliffs International Luxembourg S.à r.l. ..	11164	M.lux S.A.	11184
Coral Portfolio S.C.A. SICAV-SIF	11138	Natixis Global Associates	11180
Definlux DFL S.A.	11160	Onemore S.A.	11166
Eachairn Investments S.à r.l.	11169	Picadilly Development S.A.	11167
Emap Luxembourg Group Financing S.à r.l.	11161	Postline S.A.	11178
Erisa S.A.	11164	RSNP S.à r.l.	11170
European Frontier Currency Fund Mana- gement S.A.	11184	Shipfinance (Luxembourg) S.A.	11175
Fashion and Cosmetics Isabelle T	11165	Sitin SA	11176
FICO S.A., Société Financière pour la Construction	11176	Sodevim	11160
Financière Daunou 5 S.à r.l.	11162	Stromberg S.A.	11177
Gallaher Luxembourg Overseas Finance S.à r.l.	11161	Stromberg S.A.	11171
H.B.P. (Holding) S.A.	11180	Swiss Re Europe S.A.	11165
Horilux	11182	Swiss Re Europe S.A.	11167
Hyde Dollco S. à r.l.	11161	Swiss Re Finance (Luxembourg) S.A.	11166
Immobilière Cassiopeia S.A.	11175	Swiss Re International SE	11165
Immobilière Krypton S.A.	11177	Swiss Re International SE	11167
I.S.G., S.à r.l.	11177	Swiss Re Treasury (Luxembourg) S.A. ...	11166
JLC Holding S.à r.l.	11163	Tourism Investments and Consulting S.A.	11172
KCTG Foreign Holdings S.à r.l.	11173	Vendome Investissement S.A.	11179
		Wallpic Holding S.A.	11168
		Waterview Sàrl	11160
		W.P. Stewart Fund Management S.A. ...	11180

Coral Portfolio S.C.A. SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 144.034.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the nineteenth day of December,
Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

1) Coral S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500.- and which registration with the Luxembourg Registrar of Companies is pending,

here represented by Fabian PIRON, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on December 18/19 2008;

2) Lawrence Frampton, residing at 46, Bowleaze Coveaway Preston, Weymouth, Dorset DT3 6RY UK,
here represented by Fabian PIRON, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on December 3rd 2008; and

3) John Kennedy, residing at 3, Kinyra street, Laiki Lefkothea, Geri, 2200 Nicosia, Cyprus,
here represented by Fabian PIRON, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on December 3rd 2008;

4) Robert Mac Donnell, residing at 27 College Park Way, Ballinteer, Dublin 16, Ireland,
here represented by Fabian PIRON, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on December 3rd 2008.

The said proxies, after having been initialled and signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties have requested the officiating notary to enact the following articles of association of a partnership limited by shares (société en commandite par actions) which they declare to establish as follows:

Title I - Form and name - Registered office - Duration - Purpose

Art. 1. Form and Name

1.1 There exists among the managing general partner, "associé gérant commandité (the General Partner) and the limited partners, "associés commanditaires" (the Limited Shareholders and together with the General Partner the Shareholders), a Luxembourg partnership limited by shares in the form of a "société en commandite par actions" organised as a "société d'investissement à capital variable" qualifying as a "fonds d'investissement spécialisé" under the name of Coral Portfolio S.C.A. SICAV-SIF (hereafter the Fund), governed by the Luxembourg law of 10 August 1915 relating to commercial companies, as amended (the 1915 Law), the Luxembourg law of 13 February 2007 relating to specialised investment funds, as may be amended (the 2007 Law) and the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office

2.1 The registered office of the Fund is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg City by a resolution of the General Partner. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the General Partner. Where the General Partner determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Fund at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Fund, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration

3.1 The Fund is established for an unlimited duration.

3.2 The Fund shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the Shareholders.

3.3 The Fund shall not come to an end in the event of the occurrence of the resignation, removal, dissolution or bankruptcy or insolvency of the General Partner. The meeting of Shareholders may appoint an interim manager, who need not be a Shareholder, subject to the prior approval of the Commission de Surveillance du Secteur Financier.

3.4 The interim manager shall adopt urgent measures and those of ordinary administration until the holding of a general meeting of Shareholders, which has to resolve on the continuation or discontinuation of the Fund and in case of a decision to continue the Fund's activities, the designation of a replacement general partner. The interim manager shall, within fifteen days of his appointment, convene a general meeting of Shareholders in accordance with the procedures laid down in Art. 22 below.

3.5 The interim manager shall be liable only for the performance of his mandate.

Art. 4. Corporate object

4.1 The purpose of the Fund is to invest the funds available to it in any kind of assets eligible under the 2007 Law with the aim of spreading investment risks and affording its Shareholders the results of the management of its assets.

4.2 The Fund may take any measures and carry out any transaction which it may deem useful for the accomplishment and development of its purpose to the full extent permitted under the 2007 Law.

Title II - Share capital - Shares - Compartments

Art. 5. Share capital

5.1 The share capital of the Fund shall be represented by one unlimited liability management share (the Management Share) and ordinary shares (the Ordinary Shares) and shall at any time be equal to the total net assets of the Fund as defined in Article 5.4 below (the Management Share and the Ordinary Shares are hereinafter collectively referred to as the Shares).

5.2 The Management Share is exclusively reserved to the General Partner. The Ordinary Shares are offered to well-informed investors within the meaning of article 2 of the 2007 Law (each a Well-informed Investor).

5.3 The initial share capital of the Fund amounts to (EUR 31,000.-) thirty-one thousand euro divided into one (1) Management Share and thirty (30) Ordinary Shares.

5.4 The minimum capital of the Fund shall be (EUR 1,250,000.-) one million two hundred fifty thousand euros which must be reached within twelve months after the date on which the Fund has been authorised in accordance with the 2007 Law.

Art. 6. Compartments

6.1 The Fund is composed of one or more compartments (collectively the Compartments and individually a Compartment), each of them constituting a distinct pool of assets, managed in the exclusive benefit of the Limited Shareholders of the relevant Compartment. A first Compartment is formed upon establishment of the Fund. The name of each Compartment shall comprise the name of the Fund, followed by the denomination determined at the discretion of the General Partner.

6.2 The General Partner may, at any time, establish additional Compartment(s) and determine the name and specific features thereof (including, but not limited to investment objectives, policy, strategy and/or restrictions, specific fee structure, reference currency) as further set out in the issuing document of the Fund, as amended and updated from time to time (the Private Placement Memorandum) and which shall be fully described in an addendum to the Private Placement Memorandum (the Compartment Specifications).

6.3 The Fund is one single legal entity. However, by way of derogation to Article 2093 of the Luxembourg Civil Code, the assets of one given Compartment are only available for the satisfaction of the debts, obligations and liabilities, which are attributable to such Compartment. Amongst Shareholders, each Compartment is treated as a separate entity.

Art. 7. Classes of shares

7.1 The General Partner may, at any time, issue different classes of Shares (collectively the Classes and individually a Class) in respect of each Compartment, which may carry different rights and obligations inter alia with regard to eligible investors, income and profit entitlements, redemption features, and/or fee and cost features, as fully described in the relevant Compartment Specifications.

Art. 8. Form of shares

8.1 The Fund shall issue Shares in registered form only.

8.2 All issued Shares of the Fund shall be registered in the Share register which shall be kept at the registered office of the Fund and such register shall contain the name of each owner of registered Shares, his residence or elected domicile as indicated to the Fund, the number of registered Shares held by him and the amount paid up on each fractional share.

8.3 The inscription of the Shareholder's name in the Share register evidences his right of ownership on such registered Shares. The Fund shall normally not issue certificates for such inscription, but each Shareholder shall receive a written confirmation of his shareholding upon request.

8.4 Shareholders entitled to receive registered Shares shall provide the Fund with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered in the Share register.

8.5 In the event that a Shareholder does not provide an address, the Fund may permit a notice to this effect to be entered into the Share register and the Shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Fund, or such other address as may be so entered into by the Fund from time to time, until another address shall be provided

to the Fund by such Shareholder. A Shareholder may, at any time, change his address as entered in the Share register by means of a written notification to the Fund at its registered office, or at such other address as may be set by the General Partner from time to time.

8.6 The Fund recognises only one owner per Share. If one or more Shares are jointly owned or if the ownership of such Shares(s) is disputed, all persons claiming a right to such Share(s) must appoint a sole attorney to represent such shareholding in dealings with the Fund. The General Partner has the right to suspend the exercise of all rights attached to such Shares(s) until such attorney has been duly appointed. In the event that a Share is registered in the name of more than one person, the first-named holder in the register shall be deemed to be the representative of all joint holders and shall alone be entitled to be treated as a holder of such Share for all purposes, including without limitation, to receive notices from the Fund.

8.7 The Fund may decide to issue fractional Shares, up to three decimal places. Such fractional Shares shall not be entitled to vote but shall be entitled to participate in the net assets attributable to the relevant Class of Shares on a pro rata basis.

8.8 Payments of dividends, if any, will be made to Shareholders by bank transfer or by cheque sent to their mandated addresses in the Share register.

Art. 9. Issue and Subscription of shares

9.1 The Shares may only be subscribed for by investors who comply with the status of Well-Informed Investor. The compliance of each subscriber with the status of Well-Informed Investor will be verified by the General Partner or any agent to which such function has been delegated by the General Partner. This restriction is not applicable to the General Partner.

9.2 Investors wishing to subscribe for Shares in a Compartment shall execute a subscription agreement (the Subscription Agreement), which upon acceptance will be signed by the General Partner. Investors thus commit themselves to subscribing and accepting Shares in accordance with the Articles as well as the terms and conditions set forth in the Private Placement Memorandum.

9.3 The General Partner is authorised to issue, at any time, an unlimited number of additional Shares in any Class and in any Compartment, without reserving to the existing Shareholders a preferential right to subscribe for the Shares to be issued. Each newly issued Share in one specific Class of one specific Compartment entitles its holder to the same rights and obligations of the holders of existing Shares in the same Class of the same Compartment.

9.4 No additional Management Share may be issued.

9.5 Shares may be designated in series each of them corresponding respectively to a specific period of issuance, as determined for each Class in the relevant Compartment Specifications. The Shares of each series within one Class will have the same characteristics as the Shares of each other series of that Class, differing only in respect of their issue date and thus in respect of any right or obligation based on such issue date.

9.6 Shares shall have no par value.

9.7 The General Partner may impose conditions on the issue of Shares (including without limitation the execution of such subscription documents and the provision of such information as the General Partner may determine to be appropriate) and may fix a minimum subscription level. The General Partner may also, in respect of a particular Compartment, levy a subscription charge and has the right to waive partly or entirely this subscription charge. Any conditions to which the issue of Shares may be submitted shall be detailed in the Private Placement Memorandum.

9.8 The issue price of Shares is determined by the General Partner on a Class by Class basis as fully described in the relevant Compartment Specifications.

9.9 Shares shall be allotted only upon acceptance of the subscription and payment of at least 5% of the issue price. The issue price must be received before the issue of Shares. The payment will be made under the conditions and within the time limits as determined by the General Partner and fully described in the relevant Compartment Specifications.

9.10 The General Partner may agree to issue Shares as consideration for a contribution in kind, in compliance with the conditions set forth by Luxembourg law.

9.11 If an Investor does not meet the payment requirements as fully described in the relevant Compartment Specifications, it will be in default and potentially suffer the consequences as provided for in respect of each Compartment and set forth in the relevant Compartment Specifications.

9.12 The General Partner may delegate to any duly authorised director, manager, officer or to any other duly authorised agent the power to accept subscriptions, to receive payment of the issue price of any Shares and to deliver the Shares.

Art. 10. Transfer of shares

10.1 Shares are freely transferable between Well-Informed Investors each time subject to the approval of the General Partner and may be subject to such other transfer conditions as set forth in the relevant Compartment Specifications.

10.2 Any transfer of registered Shares shall be given effect by a written declaration of transfer to be inscribed in the Share register, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. Subject to the provisions of Art. 10.1 above, any transfer of registered Shares shall be entered into the

register of Shareholders; such inscription shall be signed by the General Partner or any officer of the Fund or by any other person duly authorised thereto by the General Partner.

10.3 The Management Share is exclusively and mandatorily transferable upon replacement of the General Partner as per Art. 3.3 above.

Art. 11. Redemption of shares

11.1 Redemption of Shares by a Shareholder can be requested in accordance with the Private Placement Memorandum.

11.2 The General Partner may, upon serving a repurchase notice, decide to repurchase the Shares of any Shareholder and such Shareholder shall be obliged to sell its Shares to the Fund at a price determined in accordance with the Private Placement Memorandum.

Art. 12. Conversion of shares

12.1 The conversion of Shares in a given Compartment into Shares of another Compartment or the conversion (or switching) of Shares of one Class into another Class within the same Compartment or of another Compartment may be authorised on a Compartment by Compartment basis as well as on a Class by Class basis as set forth under the relevant Compartment Specifications.

12.2 The Management Share is not convertible.

Title III - Net asset value

Art. 13. Calculation of the net asset value.

13.1 The net asset value per Share of each Class within the relevant Compartment (the Net Asset Value or NAV) results from dividing the total net assets of the Fund attributable to each Class of Shares within such Compartment, being the value of the portion of assets less the portion of liabilities attributable to such Class, on any Calculation Day (as defined in the relevant Compartment Specifications) by the number of Shares in the relevant Class within the Compartment then outstanding. The value of the net assets of each Compartment is equal to the difference between the value of the Compartment's assets and its liabilities. The Net Asset Value is calculated in the base currency of the relevant Compartment and may be expressed in such other currencies as the General Partner may decide.

13.2 The total net assets of the Fund correspond to the aggregate of the net assets of all the Compartments.

13.3 The assets of the Fund shall include, in respect of each Compartment:

1. all cash in hand, receivable or on deposit, including any interest accrued thereon;
2. all bills and notes payable on demand and any account due (including the proceeds of securities sold but not delivered);
3. all securities, shares, bonds, time notes, debentures, debenture stocks, subscription rights, warrants and other securities, money market instruments and similar assets owned or contracted for by the Fund, in respect of the relevant Compartment;
4. all interest accrued on any interest-bearing assets, except to the extent that the same is included or reflected in the principal amount of such assets;
5. all stock dividends, cash dividends and cash distributions receivable by the Fund in respect of the relevant Compartment to the extent information thereon is reasonably available to the Fund;
6. the marketing and distribution costs, which are to be amortised equally over 5 years;
7. the preliminary expenses of the Fund, including the cost of issuing and distributing Shares in respect of the relevant Compartment, insofar as the same have not been written off and insofar the Fund shall be reimbursed for the same;
8. the liquidating value of all forward contracts and all call or put options the Fund, in respect of the relevant Compartment, has an open position in; and
9. all other assets of any kind and nature, including expenses paid in advance.

13.4 The value of such assets shall be determined at fair value with due regard to the following principles:

1. the value of any cash on hand or deposit, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid and not yet received is deemed to be the full amount thereof, unless in any case the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof is arrived at after making such discount as may be considered appropriate in such case to reflect the true thereof;
2. securities listed and traded primarily on one or more recognised securities exchanges shall be valued at their last known prices on the valuation date;
3. investment in underlying undertakings for collective investment are taken at their last official net asset value known in Luxembourg at the time of calculating the NAV of the relevant Compartment. If such price is not representative of the fair value of such assets, then the price shall be determined by the General Partner on a fair value basis. Investments subject to bid and offer prices are valued at their mid-price, if not otherwise determined by the General Partner;
4. unlisted securities for which over-the-counter market quotations are readily available (included listed securities for which the primary market is believed to be the over-the-counter-market) shall be valued at a price equal to the last reported price as supplied by recognised quotation services or broker-dealers;

5. all other non-publicly traded securities, other securities or instruments or investments for which reliable market quotations are not available, and securities, instruments or investments which the General Partner determines in its discretion that the foregoing valuation methods do not fairly represent the fair value of such securities, instruments or investments, will be valued by the General Partner either at their cost basis to the Compartment or in good faith using methods it considers appropriate.

13.5 The liabilities of the Fund shall include, in respect of each Compartment:

1. all loans, bills and accounts payable;
2. all accrued interest on loans;
3. all accrued or payable expenses (including administrative expenses, advisory and management fees, including incentive fees, custodian fees, and corporate agents' fees);
4. all known liabilities, present or future, including all matured contractual obligations for payment of money, including the amount of any unpaid distributions declared by the Fund in respect of the relevant Compartment;
5. an appropriate provision for future taxes based on capital and income to the calculation day, as determined from time to time by the General Partner in respect of the relevant Compartment, and other reserves (if any) authorised and approved by the General Partner, as well as such amount (if any) as the General Partner may consider to be an appropriate allowance in respect of any contingent liabilities of the Fund, in respect of the relevant Compartment;
6. all other liabilities of whatsoever kind and nature reflected in accordance with generally accepted accounting principles.

13.6 In determining the amount of such liabilities the General Partner shall take into account all expenses actually payable by the Fund. The Fund may also accrue administrative and other expenses of a regular or recurring nature based on an estimated amount proportional for yearly or other periods.

13.7 The assets and liabilities of different Compartments or different Classes shall be allocated as follows:

1. the proceeds to be received from the issue of Shares of a Compartment shall be applied in the accounts of the Fund to the relevant Compartment;
2. where an asset is derived from another asset, such derived asset shall be applied in the books of the Fund to the same Compartment as the assets from which it was derived and on each revaluation of an asset, the increase or diminution in value shall be applied to the relevant Compartment;
3. where the Fund incurs a liability which relates to any asset of a particular Compartment or to any action taken in connection with an asset of a particular Compartment, such liability shall be allocated to the relevant Compartment;
4. upon the record date for determination of the person entitled to any dividend declared on Shares of any Compartment, the assets of such Compartment shall be reduced by the amount of such dividends; and
5. in the case where any asset or liability of the Fund cannot be considered as being attributable to a particular Compartment, such asset or liability shall be allocated to all the Compartments pro rata to the NAV of the relevant Compartment or in such other manner as determined by the General Partner acting in good faith.

13.8 For the purposes of the NAV computation:

1. Shares of the Fund to be redeemed hereof shall be treated as existing and taken into account until immediately after the time specified by the General Partner on the relevant valuation time and from such time and until paid by the Fund the price therefore shall be deemed to be a liability of the Fund;
2. Shares to be issued by the Fund shall be treated as being in issue as from the time specified by the General Partner on the valuation time, and from such time and until received by the Fund the price therefore shall be deemed to be a debt due to the Fund;
3. all investments, cash balances and other assets expressed in currencies other than the currency in which the NAV for the relevant Compartment is calculated shall be valued after taking into account the rate of exchange prevailing on the principal regulated market of each such asset on the dealing day preceding the valuation time;
4. where on any valuation time the Fund has contracted to:
 - a. purchase any asset, the value of the consideration to be paid for such asset shall be shown as a liability of the Fund and the value of the asset to be acquired shall be shown as an asset of the Fund;
 - b. sell any asset, the value of the consideration to be received for such asset shall be shown as an asset of the Fund and the asset to be delivered shall not be included in the assets of the Fund;
 provided however, that if the exact value or nature of such consideration or such asset is not known on such valuation time, then its value shall be estimated by the General Partner.

13.9 The reference currency of the Fund is EUR (the euro). Each Compartment may have a different reference currency. The NAV of each Compartment's Shares is expressed in the reference currency of the respective Compartment and within each Compartment the NAV of each Class, if applicable, is expressed in the reference currency of the respective Class, as further described in the Compartment Specifications.

13.10 The General Partner has adopted a policy of valuing the investments of the Fund at fair value (*juste valeur*). The General Partner, in its discretion and in good faith, may permit some other method of valuation to be used, if it considers that such valuation better reflects the fair value (*juste valeur*) of any asset of the Fund.

13.11 Assets and liabilities expressed in a currency other than the reference currency of the Compartment concerned shall be converted on the basis of the rate of exchange ruling on the relevant Valuation Day or Calculation Day (as defined in the relevant Compartment specification). If such rate of exchange is not available, the rate of exchange will be determined in good faith by or under procedures established by the General Partner.

13.12 In the absence of bad faith, gross negligence or manifest error, every decision in calculating the Net Asset Value taken by General Partner or by any bank, company or other organisation which the General Partner may appoint for the purpose of calculating the Net Asset Value, shall be final and binding on the Fund and on its present, past or future Shareholders.

Art. 14. Frequency and Temporary suspension of the calculation of the net asset value per share and of the issue, Redemption and Conversion of shares

14.1 The valuation of the assets of each Compartment and the calculation of the NAV per Share shall be performed by the General Partner or by the agent appointed for this purpose under the supervision of the General Partner, at least annually on the last day of the financial year of the Fund and on such other days as determined from time to time by the General Partner and set out in the relevant Compartment Specifications (each a Valuation Day). The NAV per Share may be calculated on such other days as determined from time to time by the General Partner and set out in the relevant Compartment Specifications, on the basis of the most recent valuation available (each a Calculation Day).

14.2 The General Partner or the administrative agent appointed by the General Partner may temporarily suspend the determination of the NAV per Share and Share class of any Compartment and the issue, redemption and conversion of Shares in respect of a given Compartment or a given Share Class within such Compartment if:

(a) as a result of exchange restrictions or other restrictions affecting the transfer of funds, transactions are rendered impracticable or if purchases and sales of the assets of a Compartment cannot be effected at normal rates of exchange;

(b) during any period when any of the principal stock exchanges or other markets on which any substantial portion of the investments of the Fund attributable to such Compartment from time to time is quoted or dealt in is closed otherwise than for ordinary holidays, or during which dealings therein are restricted or suspended, provided that such restriction or suspension affects the valuation on the investments of the Fund attributable to a Compartment quoted thereon;

(c) during the existence of any state of affairs which constitutes an emergency in the opinion of the General Partner as a result of which disposals or valuation of assets owned by the Fund attributable to such Compartment would be impracticable or would not be reasonable;

(d) during any breakdown in the means of communication normally employed in determining the price or value of any of the investments of such Compartment or the current price or values on any stock exchange or other market in respect of the assets attributable to such Compartment;

(e) when for any other reason the prices of any investments owned by the Fund attributable to any Compartment cannot promptly or accurately be ascertained;

(f) during any period when the General Partner is unable to repatriate funds for the purpose of making payments on the redemption of the shares of such Compartment or during which any transfer of funds involved in the realisation or acquisition, of investments or payments due on redemption of shares cannot in the opinion of the General Partner be effected at normal rates of exchange;

(g) when there exists in the opinion of the General Partner a state of affairs where disposal of the Fund's assets, or the determination of the NAV of the Shares, would not be reasonably practicable or would be seriously prejudicial to the non-redeeming Investors;

(h) if the General Partner reasonably deems it necessary to do so to comply with anti-money laundering and other similar laws and regulations applicable to the Fund, the custodian bank, any of its agents or any of the Fund's service providers;

(i) for any period during which the redemption of Shares would cause a breach or default under any covenant in any agreement entered into by the Fund for borrowing or cash management purposes; or

(j) a decision is made to liquidate and dissolve the Fund or the relevant Compartment.

14.3 No Shares shall be issued or redeemed during such a suspension. Where possible all reasonable steps will be taken to bring any period of suspension to an end as soon as possible.

14.4 All Shareholders will be notified as soon as practically feasible of any suspension of calculation of the NAV, or of any reinstatement following a suspension thereof and all reasonable steps will be taken to bring any suspension to an end as soon as possible.

Title IV - Administration

Art. 15. Management.

15.1 The Fund shall be managed by the General Partner who shall be the unlimited liable shareholder (associé-gérant-commandité) and who shall be personally, jointly and severally liable with the Fund for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Fund. The Limited Shareholders shall refrain from acting in a manner or capacity other than by exercising their rights as Limited Shareholders in general meetings and shall be liable to the extent of their commitments made to the Fund as per Art. 9 above.

15.2 The General Partner is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Fund's interest which are not expressly reserved by laws or by these Articles to the general meeting of Shareholders, each time in compliance with the investment objectives and strategy of the Fund.

15.3 The General Partner may be removed from its capacity as managing General Partner by Shareholders representing a majority of 75% of the voting rights, on the occurrence of the following events:

(a) any action by the General Partner, or any person to whom the General Partner has delegated any part of its duties, which has been determined by an arbitrator or competent court in a final decision to constitute a fraud and which is not remedied within [60] days after notification to or the coming to the General Partner's attention; or

(b) the determination by an arbitrator or competent court that the General Partner, or any person to whom the General Partner has delegated any part of its duties, has/have wilfully or through gross negligence committed a breach of one or more provisions of the Fund Documents, and which is not remedied within [60] days after notification to or the coming to the General Partner's attention.

15.4 Upon the removal of the General Partner, a new manager of the Fund shall be appointed by the Shareholders in a general meeting with the majority requirements set out in Article 15.3 above, which shall substitute the General Partner as manager of the Fund by the accomplishment of any relevant and appropriate formalities, and which shall assume the General Partner's obligations as manager of the Fund.

15.5 The General Partner may, from time to time, appoint officers or agents of the Fund as required for the operation and management of the Fund, provided however that the Limited Shareholders may not act on behalf of the Fund without risking their limited liability status. The appointed officers or agents shall be entrusted with the powers and duties conferred to them by the General Partner.

Art. 16. Corporate signature.

Vis-à-vis third parties, the Fund is validly bound by the sole signature of the General Partner acting through one or more authorised signatories or by the individual or joint signatures of any other persons to whom authority shall have been delegated by the General Partner as the General Partner shall determine in its discretion.

Art. 17. Delegation of powers.

17.1 The General Partner may appoint any officers, including a general manager and any assistant general managers as well as any other officers that the Fund deems necessary for the operation and management of the Fund or any Compartment. Such appointments may be cancelled at any time by the General Partner. The officers need not be Shareholders of the Fund. Unless otherwise stipulated by these Articles of Association, the officers shall have the rights and duties conferred upon them by the General Partner. The General Partner may furthermore appoint other agents, who need not to be members of the General Partner and who will have the powers determined by the General Partner.

17.2 The General Partner may create from time to time one or several committees composed of General Partner members and/or external persons and to which it may delegate powers and roles as appropriate.

Art. 18. Investment policies and Restrictions.

18.1 The General Partner, based upon the principle of risk diversification and in accordance with the Private Placement Memorandum, has the power to determine the investment policies and strategies of each Compartment of the Fund and the course of conduct of the management and business affairs of the Fund, within the restrictions as shall be set forth by the General Partner in compliance with applicable laws and regulations.

18.2 The Fund may employ for each Compartment techniques and instruments relating to transferable securities, currencies or any other financial assets or instruments for the purpose of hedging.

Art. 19. Conflict of interests.

19.1 No contract or other transaction between the Fund and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the General Partner is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm. Any director or officer of the General Partner who serves as a director, officer or employee of any company or firm, with which the Fund shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

19.2 In the event that any director or officer of the General Partner may have in any transaction of the Fund an interest different to the interests of the Fund, such director or officer shall make known to the General Partner such conflict of interest and shall not consider or vote on any such transaction and such transaction, and such director's or officer's interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of Shareholders.

19.3 The term "conflict of interests", as used in the preceding sentence, shall not include any relationship with or interest in any matter, position or transaction involving the sponsor, the investment manager, the custodian, the distributors as well as any other person, company or entity as may from time to time be determined by the General Partner on its discretion.

Art. 20. Indemnification.

20.1 The Fund may indemnify any General Partner, or member of the Management Board of this latter and his heirs, executors and administrators against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer or committee member of the Fund or, at its request, of any other company of which the Fund is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or wilful misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Fund is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty.

20.2 The General Partner may decide that expenses effectively incurred by any General Partner or member of the Management Board of this latter in accordance with this Article may be advanced to the indemnified officer, provided that this officer will repay the advanced amounts if it is ultimately determined that he has not met the standard of care for which indemnification is available.

20.3 The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which any officer may be entitled.

Title V - General meetings of shareholders**Art. 21. Powers and Voting rights.**

21.1 Any regularly constituted meeting of Shareholders (a General Meeting) shall represent the entire body of Shareholders of the Fund. Any resolution shall require the consent of the General Partner.

21.2 Each Share entitles its holder to one (1) vote at any General Meeting.

Art. 22. Convening and Participation.

22.1 The annual General Meeting is held every year at the Fund's registered office or at any other address in Luxembourg stipulated in the convening notice. The annual General Meeting shall be held on the 3rd Tuesday of the month of June at 2.00 PM (Luxembourg time) unless this day is not a business day, in which case the meeting shall be held on the next following business day.

22.2 The provisions of the 1915 Law relating to the notice periods, convening procedure as well as to the conduct of general meetings shall apply to the General Meetings of the Fund, unless otherwise provided herein.

22.3 A General Meeting of Shareholders shall be convened by the General Partner pursuant to a notice setting forth the agenda and sent to the Shareholders by registered letter at least eight calendar days prior to the meeting. The General Partner may determine any all conditions which must be fulfilled by the Shareholders in order participate in such General Meeting.

22.4 If all Shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the general meeting may take place without notice of the meeting.

22.5 Shareholders representing one tenth of the share capital of the Fund may impose on the General Partner to call a General Meeting.

22.6 A Shareholder may grant a written power of attorney to another person (who need not be a Shareholder) in order to be represented at any General Meeting.

22.7 Each Shareholder may participate in any General Meeting by telephone or video conference or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

22.8 Each Shareholder may vote by way of voting forms provided by the Fund. Voting forms contain the date, place and agenda of the meeting, the text of the proposed resolutions as well as for each resolution, three boxes allowing to (a) vote in favour, (b) vote against, or (c) abstain from voting. Voting forms must be sent back by the Shareholders to the registered office of the Fund. Only voting forms received prior to the General Meeting are taken into account for the calculation of the quorum. Voting forms which show neither a vote (in favour or against the proposed resolutions) nor an abstention are void.

Art. 23. Quorum and Majority rules.

23.1 Unless otherwise required by laws or by these Articles, resolutions of the General Meeting are passed by a simple majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented, it being understood that any resolution shall validly be adopted only with the approval of the General Partner.

23.2 The General Meeting may amend the Articles only if at least one-half of the share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles as well as the text of any proposed amendments to the object or form of the Fund. If this quorum is not reached, a second General Meeting may be convened by means of notices published twice, at fifteen (15) days interval at least and fifteen (15) days before the meeting in the Mémorial and in two Luxembourg newspapers. Such notices reproduce the agenda of the General Meeting and indicate the date and results of the previous General Meeting. The second General Meeting deliberates validly regardless of the proportion of the capital represented. At both General Meeting, resolutions must be adopted by at least two-third of the votes cast, provided each time that the General Partner holds a veto right.

23.3 In the event that a General Meeting is convened to resolve upon the removal of the General Partner or the entering into any agreement between the Fund and the General Partner, the General Partner shall have to abstain from voting and thus folds no veto right, being entitled only to inform the Limited Shareholders of its opinion on the relevant resolution.

23.4 The nationality of the Fund and the commitment of each Shareholder may only be changed with the unanimous consent of the Shareholders.

Art. 24. Bureau and Minutes.

24.1 All General Meetings shall be chaired by the General Partner or by any duly authorised person designated by the General Partner.

24.2 The minutes of the General Meeting shall be signed by the chairman of the meeting, the secretary appointed by the chairman and the scrutiny, elected by the General Meeting.

Art. 25. General meetings of compartment(s).

25.1 The General Partner may at any time convene a general meeting of Shareholders of one or several specific Compartment(s) in order to decide on any matter, which relate exclusively to such Compartment(s).

25.2 Legal provisions as well as provisions of these Articles relating to the general meetings of Shareholders of the Fund shall apply to the extent possible mutatis mutandis to the general meetings of Shareholders of one or several specific Compartment(s).

Title VI - Liabilities

Art. 26. Liability of the general partner and The other shareholders.

26.1 The holders of the Shares other than the Management Share are only liable up to the amount of their respective commitment to the Fund.

26.2 The General Partner's liability shall be unlimited.

Title VII - Accounts - Distributions

Art. 27. Accounting year and Approval of the accounts.

27.1 The accounting year of the Fund shall commence each year on the first of January and shall terminate on the thirty-first of December of the same year.

27.2 Each year, the General Partner prepares the annual report in compliance with the 2007 Law. Such annual report must include a balance sheet or a statement of assets and liabilities, a profit and loss account, a report on the activities of the past financial year as well as any significant information.

27.3 The annual General Meeting approving the annual accounts shall be held at the registered office of the Fund or at such other place as may be specified in the convening notice, on the first Monday of the month of June of each year at 10.00 a.m. If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day in Luxembourg.

27.4 The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the General Partner, exceptional circumstances so require.

Art. 28. Reference currency.

28.1 The Fund shall prepare consolidated accounts in euro. For the purpose of determining the capital of the Fund, the net assets attributable to each Compartment shall, if not denominated in euro, be converted into euro and the capital shall be the aggregate of the net assets of all the Compartments.

Art. 29. Auditor.

29.1 The accounting data related in the annual report of the Fund shall be examined by an auditor ("réviseur d'entreprises agréé") appointed by the General Partner and remunerated by the Fund.

29.2 The auditor shall fulfil the duties prescribed by the 2007 Law.

Art. 30. Distributions.

30.1 The annual general meeting of Shareholders shall approve the profit allocation proposed by the General Partner in accordance with the allocations rules set out in the Private Placement Memorandum and more in particular as set forth in each Compartment Specifications.

30.2 The General Partner may in its discretion decide to pay interim dividends at any point in time unless otherwise provided for in the Private Placement Memorandum and, more in particular, as set forth in the relevant Compartment Specifications.

30.3 Distributions shall be paid in euro or in the base currency of a Compartment and at such time and place that the General Partner shall determine from time to time.

30.4 No distribution may be made which would result in the NAV of the Fund to fall below the minimum capital required by the 2007 Law, as set out in Art. 5.4 above.

Title VIII - Dissolution - Liquidation

Art. 31. Term, Liquidation and Merger of compartments.

31.1 The Compartments may be created for any undetermined period or for a fixed period as provided for in the Private Placement Memorandum. In case a Compartment is created for a fixed period, it will terminate automatically on its maturity date provided for in the relevant Compartment Specifications.

31.2 The General Partner may also decide to liquidate one Compartment if the net assets of such Compartment have decreased to, or have not reached, an amount determined by the General Partner to be the minimum level for such Compartment to be operated in an economically efficient manner or if a change in the economic or political situation relating to the Compartment concerned would justify such liquidation. All Shareholders will be notified by the Fund of any decision to liquidate the relevant Compartment prior to the effective date of the liquidation and the notice will indicate the reasons for, and the procedures of, the liquidation operations.

31.3 In the same circumstances as provided above, the General Partner may decide to terminate one Compartment and contribute its assets into another existing or new Compartment or into another collective investment vehicle. The General Partner may resolve to amalgamate two or more Compartments if it believes that such a course of action is in the best interests of the Shareholders of the relevant Compartments. Affected Shareholders will be notified any such decision and relevant information in relation to the new Compartment. Notice will be provided at least one month before the date on which the amalgamation becomes effective in order to enable Shareholders to request that their Shares be redeemed, without any fees or costs, before the amalgamation is completed.

31.4 Where assets are to be contributed to another collective investment vehicle, the amalgamation will be binding only on Shareholders in the relevant Compartment who expressly consent to such amalgamation. Where the General Partner does not have the authority to do so or where the General Partner determines that the decision should be put to the Shareholders for their approval, the decision to liquidate or to merge a Compartment may instead be taken at a General Meeting of the relevant Compartment. In such an event, the General Meeting of the Compartment shall be held without any quorum requirements and the dissolution may be decided by the votes of Shareholders holding 50% of the Shares represented at such General Meeting. Shareholders will be notified by the Fund of any resolution to proceed with liquidation or amalgamation at least one month before the effective date of the liquidation or amalgamation of the Compartment in order to enable Shareholders to request redemption or conversion of their Shares, without any fees or costs, before the liquidation or amalgamation of the Compartment takes place.

31.5 As soon as the decision to liquidate or merge a Compartment is taken, the issue of Shares in such Compartment is prohibited and shall be deemed void.

31.6 Each Compartment may be separately dissolved without impacting any other Compartment. The dissolution of the last Compartment causes ipso jure the liquidation of the Fund.

Art. 32. Dissolution and Liquidation of the fund

32.1 The Fund may at any time be dissolved by a resolution of the General Meeting resolving in the conditions prescribed for the amendment of these Articles. The Fund shall also be dissolved upon dissolution of the last existing Compartment.

32.2 Whenever the share capital falls below two third of the minimum capital indicated in Art. 5.4 above, the question of the dissolution of the Fund shall be referred to the General Meeting by the General Partner. In such an event, the General Meeting shall be held without any quorum requirements and the dissolution may be decided by the votes of Shareholders holding 50% of the Shares represented at such General Meeting.

32.3 Whenever the share capital falls below one quarter of the minimum capital indicated in Art. 5.4 above, the question of the dissolution of the Fund shall be referred to the General Meeting by the General Partner. In such an event, the General Meeting shall be held without any quorum requirements and the dissolution may be decided by the votes of Shareholders holding 25% of the Shares represented at such General Meeting.

32.4 Where the holding of a General Meeting is required in accordance with art. 32.2 above or 32.3 above, such General Meeting must be convened so that it is held within a period of forty days from the assessment that the net assets of the Fund have fallen below two third or one quarter of the legal minimum, as the case may be.

32.5 In the event of dissolution of the Fund, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding on such dissolution and subject to the approval of the CSSF. The operations of liquidation will be carried out pursuant to Luxembourg applicable laws.

Art. 33. Liquidation proceeds

33.1 The net proceeds of liquidation corresponding to each Compartment shall be distributed by the liquidators to the Shareholders of the relevant Compartment in accordance with the rules applicable to the allocation of profits in such Compartment as referred to under Art. 30 above.

33.2 Any liquidation proceeds that cannot be distributed to their beneficiaries upon the implementation of the liquidation will be deposited with the Luxembourg "Caisse de Consignation".

Art. 34. Consolidation/Splitting of shares

34.1 The General Partner may consolidate or split the Shares of a Compartment. A consolidation or split may also be resolved by a General Meeting of the Compartment concerned deciding, without any quorum requirements, at the simple majority of the Shares present or represented.

Title IX - General

Art. 35. Amendments to these articles. These Articles may be amended by a General Meeting subject to the quorum requirements provided by the 1915 Law.

Art. 36. Applicable law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the 1915 Law and the 2007 Law as such laws have been or may be amended from time to time.

Transitory dispositions

1. The first accounting year begins on the date of incorporation of the Company and will end on 31 December 2009
2. The first annual general meeting of Shareholders will be held in 2010.

Subscription and Payment

The subscribers have subscribed for the following Shares of the compartment Coral Portfolio S.C.A. SICAV-SIF-Coral Student Portfolio:

1) Coral S.à r.l.	1 Management Share
	10.25 Ordinary Shares
2) Lawrence Frampton	8,394 Ordinary Shares
3) John Kennedy	8,394 Ordinary Shares
4) Robert Mac Donnell	2,962 Ordinary Shares
Total:	31 Shares

The shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000) is from now on at the free disposal of the Company, evidence of which was given to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately seven thousand euros (EUR 7,000.-).

General meeting of the shareholders

The above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as having received due notice, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, the meeting has passed the following resolution:

Sole resolution

The registered office of the Company is 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

This deed having been read to the proxy holder of the appearing parties, the said appearing parties signed together with Us, the notary, this original deed.

Follows the French translation:

L'an deux mil huit, le dix-neuf décembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

1. Coral S.à r.l, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500, et dont l'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg est en cours;

Ici représentée par Fabian PIRON, Avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le Décembre 18/19 2008;

2. Lawrence Frampton, résidant au 46, Bowleaze Coveyway Preston, Weymouth, Dorset DT3 6RY, Royaume-Uni;

Ici représentée par Fabian PIRON, Avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 3 décembre 2008;

3. John Kennedy, résidant à 3, Kinyra street, Laiki Lefkothea, Geri, 2200 Nicosia, Chypre;

Ici représenté par Fabian PIRON, Avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 3 décembre 2008;

4. Robert Mac Donnell, residing at 27 College Park Way, Ballinteer, Dublin 16, Irlande,

Ici représenté par Fabian PIRON, Avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 3 décembre 2008.

Lesdites procurations, après avoir été paraphées et signées "ne varietur" par les mandataires et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

Ces parties comparantes, ont prié le notaire instrumentant d'arrêter les statuts suivants d'une société en commandite par actions qu'elles déclarent établir comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination et Forme - Siège social - Durée - Objet

Art. 1^{er} . Dénomination et Forme. Il existe entre l'associé Commandité (l'Associé Commandité) et les associés commanditaires (les Actionnaires Commanditaires et avec l'Associé Commandité, les Actionnaires), une société en commandite par actions luxembourgeoise en la forme d'une société d'investissement à capital variable organisée comme un fonds d'investissement spécialisé sous la dénomination de Coral Portfolio S.C.A SICAV-SIF (ci après le Fonds), gouvernée par la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales telle que modifiée (la Loi de 1915), la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés (la Loi de 2007) telle que modifiée, et les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social

2.1. Le siège social du Fonds est établi à Luxembourg-ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré à un autre endroit de Luxembourg-ville par une décision de l'Associé Commandité. Le siège social peut même être transféré à un autre endroit du Grand-duché de Luxembourg au moyen d'une résolution des Actionnaires adoptée de la façon requise pour la modification des Statuts.

2.2. Des branches, succursales ou autres bureaux pourront être établis tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision de l'Associé Commandité. Au cas où l'Associé Commandité estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale du Fonds à son siège social ou la communication entre ce siège et des personnes se trouvant à l'étranger, se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité du Fonds, qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée

3.1. Le Fonds est constitué pour une durée indéterminée.

3.2. Le Fonds ne sera pas dissous pour l'une des causes suivantes: la mort, la suspension des droits civiques, l'incapacité, l'insolvabilité, la faillite ou tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs Actionnaires.

3.3. Le Fonds ne se terminera pas par la survenance de: la démission, le renvoi, la dissolution, la faillite ou l'insolvabilité de l'Associé Commandité. L'assemblée générale des Actionnaires pourra nommer un gérant intérimaire, Actionnaire ou non, qui sera soumis à l'approbation préalable de la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

3.4. Le gérant intérimaire adoptera les mesures urgentes et celles d'administration journalière jusqu'à la tenue d'une assemblée générale des Actionnaires, qui prendra la décision de la continuation ou non du Fonds et en cas de décision de continuer les activités du Fonds, la décision de désigner un gérant remplaçant. Le gérant intérimaire convoquera, dans les quinze jours de sa nomination, une assemblée générale des Actionnaires conformément aux procédures établies à l'article 22 infra.

3.5. Le gérant intérimaire sera uniquement responsable pour l'exécution de son mandat.

Art. 4. Objet

4.1. L'objet du Fonds est d'investir tous les fonds disponibles dans toutes sortes de capitaux éligibles sous la Loi de 2007 conformément au principe de la diversification des risques et de fournir aux Actionnaires les résultats de la gestion de ses actifs.

4.2. Le Fonds peut prendre toutes les mesures et faire toutes les opérations qu'il jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet au sens le plus large autorisé par la Loi de 2007.

Titre II. Capital social - Actions - Valeur nette d'inventaire

Art. 5. Capital social

5.1. Le capital social du Fonds sera représenté par une action à responsabilité illimitée (l'Action de Commandité) et des actions ordinaires (les Actions Ordinaires) et sera à tout moment égal à l'actif net total du Fonds telle que définie à l'article 5.4 des Statuts (l'Action de Commandité et les Actions Ordinaires sont collectivement appelées les Actions).

5.2. L'Action de Commandité est exclusivement réservée à l'Associé Commandité. Les Actions Ordinaires sont offertes aux investisseurs avertis au sens de l'article 2 de la Loi de 2007 (chacun un Investisseur Averti).

5.3. Le capital social initial du Fonds est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000.-) divisé en une (1) Action de Commandité et trente (30) Actions Ordinaires.

5.4. Le capital social minimum doit être d'un million deux cent cinquante mille euros (EUR 1.250.000.-) et doit être atteint dans un délai de douze mois à partir de l'agrément du Fonds conformément à la Loi de 2007.

Art. 6. Compartiments

6.1. Le Fonds est composé d'un ou plusieurs compartiment(s) (collectivement les Compartiments et individuellement un Compartiment), chacun d'eux constituant un ensemble d'actifs distincts géré dans l'intérêt exclusif des Actionnaires Commanditaires de ce Compartiment. Un premier Compartiment est créé lors de l'établissement du Fonds. Le nom de chaque Compartiment comprendra le nom du Fonds, suivi de la dénomination déterminée à la discrétion de l'Associé Commandité.

6.2. L'Associé Commandité peut, à tout moment, créer de nouveaux Compartiments et en déterminer le nom et les caractéristiques spécifiques (y compris, entre autres, les objectifs d'investissement, règles de conduite, stratégie et/ou restrictions, structure spécifique de frais, devise de référence) qui seront établis dans le document d'émission du Fonds tel que modifié et mis à jour de temps à autre (le Document d'Emission) et seront entièrement décrits dans une annexe du Document d'Emission (les Spécifications du Compartiment).

6.3. Le Fonds est une seule entité juridique. Cependant, par dérogation à l'article 2093 du code civil luxembourgeois, les actifs d'un Compartiment donné sont seulement disponibles afin de satisfaire les dettes, les obligations et dettes se rapportant à ce Compartiment. Entre les Actionnaires, chaque Compartiment est traité comme une entité distincte.

Art. 7. Classes d'actions. L'Associé Commandité peut, à tout moment, émettre différentes classes d'Actions (collectivement les Classes et individuellement une Classe) relatives à chaque Compartiment qui pourront engendrer différents droits et obligations inter alia vis-à-vis des investisseurs éligibles, des revenus et droit aux profits, des caractéristiques de rachat et/ou de frais et coûts, tel que décrit dans les Spécifications du Compartiment s'y rapportant.

Art. 8. Forme des actions

8.1. Le Fonds émettra uniquement des Actions sous forme nominative.

8.2. Toutes les Actions émises du Fonds seront enregistrées dans un registre des Actions qui sera conservé au siège social du Fonds, ce registre des Actions contiendra le nom de chaque propriétaire d'Actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu ainsi que le nombre d'Actions nominatives qu'il détient et le montant libéré sur chaque fraction d'Action.

8.3. L'inscription du nom des Actionnaires au registre des Actions établira son droit de propriété sur ces Actions nominatives. Le Fonds n'émettra normalement pas de certificats pour cette inscription mais chaque Actionnaire recevra une confirmation écrite relative à son actionnariat.

8.4. Les Actionnaires qui seront habilités à recevoir des Actions nominatives fourniront au Fonds une adresse à laquelle toutes les informations et communications pourront être envoyées. Cette adresse sera inscrite au registre des Actions.

8.5. Au cas où un Actionnaire ne fournit pas d'adresse, l'Associé Commandité peut en faire mention au registre des Actions, et l'adresse de l'Actionnaire sera censée être au siège social du Fonds, ou à telle autre adresse inscrite par le Fonds par périodes, jusqu'à ce qu'une autre adresse soit fournie au Fonds par cet Actionnaire. Un Actionnaire peut, à tout moment, changer son adresse portée au registre des Actions par une notification écrite envoyée au siège social du Fonds ou à telle autre adresse fixée de temps à autre par le Fonds.

8.6. Le Fonds ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. Si une ou plusieurs Actions sont détenues conjointement ou si la propriété de cette/ces Action(s) est contestée, toutes les personnes invoquant un droit sur cette/ces Action(s) devront désigner un mandataire unique pour représenter cet actionnariat vis-à-vis de l'Associé Commandité. L'Associé Commandité a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette/ces Action(s) jusqu'à ce qu'un tel mandat soit régulièrement désigné. Dans le cas où une Action est enregistrée au nom de plus d'une personne, le propriétaire enregistré en premier dans le registre sera réputée être le représentant de tous les copropriétaires et sera seul autorisé à être traité comme un propriétaire de cette Action pour tous objets, y compris la réception de convocations du Fonds.

8.7. Le Fonds peut décider d'émettre des fractions d'Actions jusqu'à la troisième décimale. Ces fractions d'Actions ne donneront pas de droit de vote mais donneront le droit de participer aux actifs nets attribuables se rapportant à la Classe d'Actions concernée au pro rata.

8.8. Les paiements des dividendes, le cas échéant, seront effectués aux Actionnaires par virement bancaire ou par chèque envoyés à leur adresse mentionnée dans le registre des Actions.

Art. 9. Émission et Souscription des actions

9.1. Les Actions pourront uniquement être souscrites par les investisseurs qui seront en conformité avec le statut d'Investisseur Averti. La conformité de chaque investisseur avec ce statut sera vérifiée par l'Associé Commandité or par tout mandataire auquel cette fonction aura été déléguée par l'Associé Commandité. Cette restriction n'est pas applicable à l'Associé Commandité.

9.2. Les investisseurs qui désirent souscrire à des Actions d'un Compartiment devront signer un contrat de souscription (le Contrat de Souscription) qui sera signé par l'Associé Commandité après acceptation. Les investisseurs s'engagent donc

à souscrire et à accepter les Actions conformément aux Statuts, ainsi qu'aux termes et conditions établis dans le Document d'Emission.

9.3. L'Actionnaire Commandité est autorisé à émettre, à tout moment, un nombre illimité d'Actions supplémentaires de toutes Classes et de tous Compartiments, sans réserver aux Actionnaires existants un droit préférentiel de souscription sur les Actions à émettre. Chaque nouvelle Action émise, d'une Classe ou d'un Compartiment spécifique, confère à son propriétaire, les mêmes droits et obligations que les propriétaires des Actions existantes appartenant à la même Classe du même Compartiment.

9.4. Aucune Action de Commandité supplémentaire ne pourra être émise.

9.5. Les Actions peuvent être désignées par série, chacune d'elle correspondant à une période d'émission spécifique, comme déterminée pour chaque Classe dans les Spécifications du Compartiment y afférentes. Les Actions de chaque série d'une Classe auront les mêmes caractéristiques que les Actions de chacune des autres séries se rapportant à la même Classe, la seule différence résidant en leur date d'émission et donc en les droits et obligations correspondant à cette date d'émission.

9.6. Les Actions seront sans valeur nominale.

9.7. L'Actionnaire Commandité peut imposer des conditions à l'émission d'Actions (en ce compris entre autres l'exécution de ces documents de souscription et la délivrance de toute information que l'Actionnaire Commandité jugera pertinente) et pourra fixer un niveau minimum de souscription. L'Actionnaire Commandité peut également imposer un droit de souscription pour un Compartiment spécifique et a le droit d'y renoncer totalement ou partiellement. Toutes conditions auxquelles l'émission d'Actions peut être soumise seront détaillées dans le Document d'Emission.

9.8. Le prix d'émission des Actions est déterminé par l'Associé Commandité Classe par Classe ainsi que décrit dans les Spécifications du Compartiment y afférentes.

9.9. Les Actions seront attribuées uniquement sous l'acceptation de la souscription et contre le paiement d'au moins 5% du prix d'émission. Le prix d'émission doit être reçu avant l'émission des Actions. Le paiement sera effectué sous les conditions et endéans les délais tel que déterminés par l'Associé Commandité dans les Spécifications du Compartiment.

9.10. L'Associé Commandité peut convenir de l'émission d'Actions en contrepartie d'apports en nature, en respect des conditions établies par le droit luxembourgeois.

9.11. Si un investisseur ne satisfait pas aux exigences de paiement telles que décrites dans les Spécifications du Compartiment, il sera en défaut et s'exposera potentiellement aux conséquences telles qu'établies pour chaque Compartiment et décrites dans les Spécifications du Compartiment.

9.12. L'Associé Commandité peut déléguer à tout administrateur, gérant, directeur ou fondé de pouvoir dûment autorisé, ou tout autre mandataire dûment autorisé à cette fin le pouvoir d'accepter les souscriptions et de recevoir paiement du prix d'émission de toutes Actions à émettre et à les délivrer.

Art. 10. Transfert des actions

10.1. Les Actions sont librement transférables entre Investisseurs Avertis, à la condition à chaque fois que l'Associé Commandité accepte et sous réserve d'autres conditions de transfert établies dans les Spécifications du Compartiment y afférentes.

10.2. Tout transfert d'Actions enregistrées sera effectué au moyen d'une déclaration écrite de transfert à inscrire dans le registre des Actions, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par les personnes qui détiennent le pouvoir d'agir à cet effet. Conformément à l'article 10.1, tout transfert d'Actions enregistrées sera inscrit dans le registre des Actionnaires, cette inscription sera signée par l'Associé Commandité ou par tout responsable du Fonds ou par toute autre personne dûment autorisée par l'Associé Commandité.

10.3. L'Action de Commandité est exclusivement et obligatoirement transférable en cas de remplacement de l'Associé Commandité comme à l'article 3.3.

Art. 11. Rachat d'actions

11.1. Le rachat d'Actions à l'initiative d'un Actionnaire peut être demandé conformément au Document d'Emission.

11.2. L'Associé Commandité peut, au moyen d'une notice de rachat, décider de racheter des Actions d'un Actionnaire, cet Actionnaire sera dans l'obligation de vendre ses Actions au Fonds à un prix déterminé conformément au Document d'Emission.

Art. 12. Conversion des actions

12.1. La conversion des Actions d'un Compartiment donné en Actions d'un autre Compartiment ou la conversion (ou l'échange) d'Actions d'une Classe en Actions d'une autre Classe au sein du même Compartiment ou de Compartiments différents peut être autorisée Compartiment par Compartiment, ainsi que Classe par Classe, tel qu'établi dans le Document d'Emission.

12.2. L'Action de Commandité n'est pas convertible.

Titre III. Valeur nette d'inventaire

Art. 13. Calcul de la valeur nette d'inventaire.

13.1. La valeur nette d'inventaire par Action de chaque Classe au sein d'un Compartiment (la Valeur Nette d'Inventaire ou VNI) est la valeur obtenue en divisant le total de l'actif net du Fonds attribuable à chaque Classe d'Action au sein de ce Compartiment, qui est la valeur de la part d'actifs diminuée du passif d'une telle Classe lors de la Date d'Évaluation (tel que définie dans les Spécifications du Compartiment), par le nombre total d'Actions de cette Classe au sein du Compartiment. La valeur des actifs nets de chaque Compartiment est égale à la différence entre la valeur des actifs et du passif de chaque Compartiment. La valeur de l'actif net est calculée dans la devise utilisée par le Compartiment et peut être exprimée dans toutes autres devises que l'Associé Commandité peut décider.

13.2. Le total des actifs nets du Fonds correspond à la somme des actifs nets de tous les Compartiments.

13.3. Les actifs du Fonds comprennent pour chaque Compartiment:

1. tous les avoirs en caisse, les montants à encaisser ou en dépôt, incluant tout intérêt échu s'y rapportant;
2. toutes les reconnaissances de dettes et les bons payables sur demande et tout compte dû (incluant le montant des titres vendus mais non délivré);
3. tous les titres, actions, obligations, billets à terme, titres obligataires, droits de souscription, warrants et toutes autres sortes de titres, instruments du marché et actifs assimilés dus ou contractés par le Fonds, pour chaque Compartiment;
4. tous les intérêts échus attachés aux éléments d'actifs porteurs d'intérêts, excepté si ces intérêts sont inclus ou reflétés dans le montant principal de ces actifs;
5. tous les dividendes en action, dividendes en espèces et les distributions en espèces à encaisser par le Fonds pour chaque Compartiment pour autant que l'information soit portée à la connaissance du Fonds de manière raisonnable;
6. les coûts de marketing et de distribution, qui sont amortissables de façon égale sur 5 ans.
7. les frais d'établissement du Fonds, incluant le coût d'émission et de distribution des Actions du Compartiment concerné, pour autant que ces frais n'aient pas été amortis et pour autant que le Fonds en soit remboursé;
8. la valeur de liquidation de tous les contrats à terme ainsi que des options d'achat et des options de ventes sur lesquelles le Fonds, dans chaque Compartiment, a une position d'ouverture; et
9. tous les autres éléments d'actifs de quelque genre que ce soit, incluant les dépenses payées d'avance.

13.4. La valeur de tels actifs peut être déterminée à une juste valeur en tenant compte des principes suivants:

1. la valeur de tous les avoirs en caisse ou dépôt, bons, bons à vue, créances, dépenses avancées, distributions en espèces et intérêts déclarés ou échus susmentionnés et non encore encaissés seront considérés pour leur montant total, à moins qu'un tel montant ne soit pas susceptible d'être payé ou reçu en totalité, auquel cas la valeur en sera réduite par une remise qui doit être considérée comme appropriée et reflétant la réalité;
2. les titres cotés en bourse et négociés principalement sur un ou plusieurs marchés reconnus seront évalués à leur dernier prix connu le jour de la date d'évaluation.
3. Les investissements dans les organismes de placement collectif sous-jacents sont pris à leur dernière valeur nette d'inventaire officielle connue à Luxembourg au moment du calcul de la VNI du Compartiment concerné. Si un tel prix n'est pas représentatif de la juste valeur des actifs, alors le prix sera déterminé par l'Associé Commandité sur les bases d'une juste valeur. Les investissements soumis aux règles de l'offre et de la demande sont évalués au prix moyen, dans les cas où il n'est pas déterminé autrement par l'Associé Commandité;
4. Les titres non cotés pour lesquels des cotations sur les marchés de gré à gré sont aisément disponibles (incluant les titres cotés pour lesquels le marché primaire est supposé être un marché de gré à gré) seront évalués à un prix équivalent au dernier prix enregistré fournis par les services de cotations reconnus ou les courtiers;
5. tous les autres titres non cotés en bourse, les autres titres, instruments ou investissements pour lesquels une cotation fiable du marché n'est pas disponible, les titres, les instruments ou investissements pour lesquels l'Associé Commandité détermine discrétionnairement que les méthodes d'évaluation précitées ne représentent pas la juste valeur de ces titres, instruments ou investissements seront évalués par l'Associé Commandité soit sur base de leur coûts pour un Compartiment, soit de bonne foi en utilisant les méthodes considérées comme appropriées.

13.5. Les dettes du Fonds incluront, pour chaque compartiment:

1. tous les prêts, reconnaissances de dettes et comptes à payer;
2. tous les intérêts échus sur les prêts (incluant les frais à avancer pour l'engagement de tels prêts);
3. toutes les dépenses échues ou à payer (incluant les dépenses administratives, les commissions de conseil et de direction incluant les commissions d'incitation, commissions de dépôt et les commissions attribuées aux mandataires);
4. toutes les dettes connues, présentes ou futures, incluant toutes les obligations contractuelles échues pour le paiement d'une somme d'argent incluant le montant de toutes distributions impayées déclaré par le Fonds, pour chaque Compartiment;
5. une provision appropriée pour les impôts futurs basés sur le capital et les revenus au jour du calcul, telle que déterminée par périodes par le Fonds pour le Compartiment concerné, et d'autres réserves (s'il y en a) autorisées et

approuvées par l'Associé Commandité, ainsi que tout montant (s'il y en a) que l'Associé Commandité pourrait considérer comme étant une allocation appropriée en raison des contingences de responsabilités du Fonds, pour le Compartiment concerné;

6. toutes les autres dettes de quelque sorte et nature que ce soit, en accord avec les principes comptables généralement admis.

13.6. Dans la détermination du montant du passif, l'Associé Commandité tiendra compte de toutes les dépenses payables par le Fonds. Le Fonds peut aussi ajouter les dépenses administratives et autres d'une nature régulière ou récurrente sur un montant estimé proportionnel pour des périodes annuelles ou autres.

13.7. Les actifs et passifs des différents Compartiments ou des différentes Classes seront affectés comme suit:

1. les produits à recevoir de l'émission d'Actions d'un Compartiment seront inscrits dans les comptes du Fonds relativement au Compartiment concerné.

2. quand un actif provient d'un autre actif, cet actif devra être inscrit dans les livres du Fonds relativement au même Compartiment des actifs duquel il dérive et, à chaque réévaluation d'un actif, l'augmentation ou la diminution de valeur devra être appliquée audit Compartiment.

3. quand le Fonds encourt une perte qui est en relation avec un actif d'un Compartiment particulier ou à une mesure prise en rapport avec un actif d'un Compartiment particulier, une telle perte doit être attribuée au Compartiment concerné.

4. à la date de référence pour la détermination du droit à une personne à quelque dividende que ce soit en rapport avec les Actions d'un Compartiment, les actifs de ce Compartiment seront réduits du montant de ces dividendes; et

5. au cas où un actif ou un passif du Fonds ne peut être considéré comme attribuable à un Compartiment particulier, cet actif ou passif sera attribué à tous les Compartiments en proportion de la VNI de chaque Compartiment ou d'une autre manière déterminée par l'Associé Commandité agissant de bonne foi.

13.8. Pour le calcul de la VNI:

1. les Actions du Fonds à racheter doivent être considérées comme existantes et prises en compte jusqu'immédiatement après le moment déterminé par l'Associé Commandité au moment de la date d'évaluation en question et depuis ce moment jusqu'au paiement par le Fonds, le prix sera considéré comme une dette du Fonds;

2. les Actions à émettre par le Fonds seront considérées comme étant émises depuis le moment spécifié par l'Associé Commandité à la date d'évaluation, et depuis ce moment jusqu'à sa réception par le Fonds, le prix sera considéré comme une créance payable au Fonds;

3. tous les investissements, les avoirs en caisse et les autres actifs exprimés dans une devise autre que celle dans laquelle la VNI du Compartiment concerné est calculée, devront être évalués après avoir pris en compte le taux de change qui prévaut sur le principal marché réglementé de chacun de ces actifs au jour ouvré précédent la date d'évaluation.

4. quand à n'importe quel jour d'évaluation le Fond a contracté:

a. l'achat d'éléments d'actifs, la valeur de la contrepartie à payer pour ces éléments d'actifs sera inscrite comme dette du Fonds et la valeur de cet élément d'actif à acquérir sera inscrite comme un actif du Fonds;

b. la vente d'un élément d'actif, la valeur de la contrepartie à encaisser pour cet élément d'actif sera inscrite à l'actif du Fonds et l'élément d'actif à délivrer ne sera pas inclus dans les actifs du Fonds;

sous réserve néanmoins que si la valeur exacte ou la nature d'une telle contrepartie ou d'un tel élément d'actif n'est pas connue au moment de l'évaluation, alors la valeur sera estimée par l'Associé Commandité.

13.9. La devise de référence du Fonds est l'euro. Chaque Compartiment peut avoir une devise de référence différente. La VNI des Actions de chaque Compartiment est exprimée dans la devise de référence du Compartiment concerné et, au sein de chaque Compartiment, la VNI de chaque Classe est, le cas échéant, exprimée dans la devise de référence de la Classe concernée, tel que décrit plus en détails dans les Spécifications du Compartiment.

13.10. L'Associé Commandité a adopté une politique d'évaluation de ses investissements à la juste valeur. L'Associé Commandité, à sa discrétion et de bonne foi, peut autoriser qu'une autre méthode d'évaluation soit utilisée, s'il considère que cette évaluation reflète mieux la juste valeur de certains actifs du Fonds.

13.11. Les actifs et passifs exprimés dans une devise autre que la devise de référence d'un Compartiment concerné seront convertis sur base du taux de change ayant cours au Jour d'Evaluation ou Jour de Calcul (tel que défini dans les Spécifications du Compartiment y afférentes). Si un tel taux de change n'est pas disponible, le taux de change sera déterminé de bonne foi par ou selon une procédure établies par l'Associé Commandité.

13.12. En l'absence de mauvaise foi, de négligence ou d'erreur manifeste, chaque décision prise pour le calcul de la VNI par l'Associé Commandité, ou par n'importe quelle banque, société, ou autre organisation que l'Associé Commandité pourrait désigner dans le but de calculer la VNI, sera définitive et liera le Fonds ainsi que les Actionnaires présents, passés ou futurs.

Art. 14. Fréquence et Suspension temporaire du calcul de la valeur nette d'inventaire par action et de l'émission, Rachat et Conversion d'actions

14.1. L'évaluation des actifs de chaque Compartiment et le calcul de la VNI par Action seront effectués par l'Associé Commandité ou par un agent nommé à cet effet sous la supervision de l'Associé Commandité, au moins une fois par an

le dernier jour de l'année financière du Fonds et à tout autre moment déterminé de temps à autre par l'Associé Commandité et établi dans les Spécifications du Compartiment y afférentes (un Jour d'Evaluation). La VNI par Action pourra être calculée n'importe quel autre jour tel que déterminé de temps à autre par l'Associé Commandité et établi dans les Spécification du Compartiment y afférentes, sur base de l'évaluation disponible la plus récente (chacun un Jour de Calcul).

14.2. L'Associé Commandité ou l'agent administratif nommé par l'Associé Commandité peut temporairement suspendre la détermination de la VNI par Action ou par Classe d'Actions de chaque Compartiment, ainsi que l'émission, le rachat et la conversion des Actions pour un Compartiment donné ou une Classe d'Action donnée au sein d'un tel Compartiment lorsque:

a. à la suite de restrictions d'échange ou autres restrictions ayant un impact sur le transfert de fonds, des transactions deviennent impossibles, ou alors si l'acquisition et la vente d'actifs d'un Compartiment ne peuvent pas être effectuées à des taux de change normaux;

b. pendant une période durant laquelle les bourses de valeurs ou les autres marchés sur lesquels une partie substantielle des investissements du Fonds attribuable à un tel Compartiment par périodes est cotée ou négociée, sont fermés pour une autre raison que des vacances ordinaires, ou durant laquelle ces opérations sont restreintes ou suspendues, pour autant qu'une telle restriction ou suspension affecte la valeur des investissements du Fonds attribuable à un Compartiment coté sur ces marchés;

c. il existe d'un état des affaires constituant une urgence de l'opinion de l'Associé Commandité, et ayant pour conséquence de rendre la disposition ou l'évaluation des actifs dont le Fonds est propriétaire et attribuables à un tel Compartiment, impraticable ou déraisonnable;

d. il survient une panne des moyens de communication normalement utilisés pour la détermination du prix ou de la valeur des investissements d'un tel Compartiment ou du prix actuel ou des valeurs sur les bourses ou autres marchés pour les actifs attribuables à un tel Compartiment;

e. pour n'importe quelle autre raison, les prix des investissements appartenant au Fonds et attribuables à un tel Compartiment ne peuvent être rapidement et précisément vérifiés;

f. il existe une période durant laquelle l'Associé Commandité n'est pas en mesure de rapatrier des fonds dans le but d'effectuer des paiements pour le rachat des Actions d'un tel Compartiment, ou s'il existe une période durant laquelle tout transfert de fonds impliqué dans la réalisation ou l'acquisition d'investissements ou paiements dus au rachat d'Actions ne peut être effectué à un taux d'échange normal selon l'opinion de l'Associé Commandité;

g. il existe, selon l'opinion de l'Associé Commandité, un état des affaires où la disposition des actifs du Fonds, ou la détermination de la VNI des Actions ne serait pas raisonnablement réalisable ou serait sérieusement préjudiciable aux investisseurs dont les Actions ne sont pas rachetées;

h. si l'Associé Commandité considère raisonnablement que cela est nécessaire pour se conformer avec les lois contre le blanchiment d'argent et autres lois et règlements similaires applicables au Fonds, au dépositaire, et à ses agents ou aux prestataires de service du Fonds;

i. il existe une période durant laquelle le rachat d'Actions causerait une rupture ou un défaut à un engagement d'un contrat d'emprunt ou de gestion de liquidités conclu par le Fonds; ou

j. la décision est prise de liquider et de dissoudre le Fonds ou le Compartiment concerné.

14.3. Aucune Action ne peut être émise ou rachetée lors d'une telle suspension. Si possible, tous les efforts seront entrepris afin de mettre un terme le plus rapidement possible à toute période de suspension.

14.4. Tous les Actionnaires se verront notifier aussi rapidement que possible toute suspension du calcul de la VNI, ou tout rétablissement suivant une suspension et tous les efforts seront entrepris afin de mettre un terme le plus rapidement possible à toute période de suspension.

Titre IV. Administration

Art. 15. Gérance

15.1. Le Fonds sera administré par l'Associé Commandité qui devra être l'associé indéfiniment responsable et qui devra être personnellement, solidairement et conjointement responsable avec le Fonds pour toutes les dettes qui ne peuvent être payées sur les actifs du Fonds. Les Actionnaires Commanditaires devront s'abstenir d'agir d'une manière ou possibilité autre que par l'exercice de leurs droits d'Actionnaires Commanditaires dans les assemblées générales et seront responsables à hauteur de leurs engagements faits au Fonds tel qu'établi par l'article 9.

15.2. L'Actionnaire Commandité est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt du Fonds, qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'assemblée générale des Actionnaires, en conformité avec les objectifs d'investissement et la politique du Fonds.

15.3. L'Associé Commandité peut être révoqué de ses fonctions de gérant du Fonds par un vote des Actionnaires représentant une majorité de 75% des droits de vote, dans le cas où un des événements suivants surviendraient:

(i) une action de l'Associé Commandité ou d'une personne à laquelle l'Associé Commandité a délégué n'importe quelle partie de ses devoirs, qui a été déterminée par un arbitre ou une court compétente dans une décision finale comme constituant une fraude et à laquelle il n'est pas remédié dans les [60] jours à dater de la notification ou de la prise de connaissance de l'Associé Commandité; ou

(ii) la détermination par un arbitre ou une court compétente que l'Associé Commandité, ou toute personne à laquelle l'Associé Commandité a délégué n'importe quelle partie de ses devoirs a, volontairement ou par une faute lourde, commis un manquement à l'une ou plusieurs dispositions des Documents du Fonds, et auquel il n'a pas été remédié dans les [60] jours à dater de la notification ou de la prise de connaissance de l'Associé Commandité.

15.4. Lors de la révocation de l'Associé Commandité, un nouveau gérant du Fonds sera désigné par les Actionnaires en assemblée générale dans les conditions de majorité établies à l'article 15.3, il remplacera l'Associé Commandité dans son rôle de gérant du Fonds en accomplissant les formalités appropriées et en assumant les obligations de l'Associé Commandité comme gérant du Fonds.

15.5. L'Associé Commandité peut, par périodes, nommer des fondés de pouvoir ou des agents du Fonds lorsque nécessaire pour le fonctionnement et la gestion du Fonds, sous réserve cependant que les Actionnaires Commanditaires ne puissent agir au nom du Fonds sans risquer de mettre en péril leur statut de responsabilité limitée. Les fondés de pouvoir ou agents ainsi nommés se verront investis des pouvoirs et devoirs que l'Associé Commandité leur confèrera.

Art. 16. Pouvoir de signature

16.1. Vis-à-vis des tiers, le Fonds sera valablement engagé par la seule signature de l'Actionnaire Commandité agissant par le biais d'un ou plusieurs signataires autorisés ou par les signatures individuelles ou conjointes de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) un tel pouvoir de signature aura été délégué par l'Actionnaire Commandité agissant discrétionnairement.

Art. 17. Délégation de pouvoir

17.1. L'Actionnaire Commandité peut nommer des fondés de pouvoir, dont un directeur général, des directeurs généraux adjoints et tous autres fondés de pouvoir ainsi que jugé par le Fonds pour mener à bien son fonctionnement et sa gestion ou ceux d'un Compartiment. Ces nominations peuvent être révoquées à tout moment par l'Associé Commandité. Les fondés de pouvoir n'ont pas besoin d'être Actionnaires du Fonds. Sauf disposition contraire des présents Statuts, les fondés de pouvoir auront les droits et pouvoirs qui leurs sont conférés par l'Associé Commandité. L'Associé Commandité pourra de plus nommer d'autres agents, actionnaires ou non de l'Associé Commandité et qui auront les pouvoirs déterminés par l'Associé Commandité.

17.2. L'Associé Commandité peut à tout moment créer un ou plusieurs comités composés de membres de l'Associé Commandité et/ou de personnes externes et auxquels il peut déléguer les pouvoirs et rôles qu'il jugera appropriés.

Art. 18. Politiques d'investissement et Restrictions

18.1. L'Associé Commandité, conformément au principe de diversification des risques et au Document d'Emission, a le pouvoir de déterminer les politiques d'investissement et les stratégies de chaque Compartiment du Fonds, ainsi que l'attitude à adopter pour la gestion et les opérations du Fonds, dans les limites établies par l'Associé Commandité conformément aux lois et règlements applicables.

18.2. Le Fonds peut employer, pour chaque Compartiment, les techniques et instruments relatifs aux titres transférables, aux devises et à tous autres actifs financiers ou instruments à des fins de couverture.

Art. 19. Conflits d'intérêts

19.1. Aucun contrat ni aucune transaction que le Fonds pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourront être affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de l'Associé Commandité auraient un intérêt quelconque ou soient administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé dans une telle autre société ou firme. Un administrateur ou un fondé de pouvoir de l'Associé Commandité qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle le Fonds passe des contrats ou bien avec laquelle il est en relations d'affaires ne sera pas, par là même, en raison de cette affiliation avec cette autre société ou firme, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne les affaires en relation avec ce contrat ou autre affaire.

19.2. Au cas où un administrateur ou fondé de pouvoir de l'Associé Commandité aurait dans quelque affaire du Fonds un intérêt opposé à celui-ci, cet administrateur ou fondé de pouvoir devra informer l'Associé Commandité de ce conflit d'intérêts et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote concernant cette affaire, et cet intérêt devra être rapporté lors de l'assemblée générale des Actionnaires suivante.

19.3. Le terme "conflit d'intérêts" tel qu'il est utilisé dans la phrase précédente, ne s'appliquera pas aux relations ou aux intérêts concernant toute affaire, position ou transaction impliquant les initiateurs, le gestionnaire, le dépositaire, les distributeurs et toute autre personne, société ou entité juridique que l'Associé Commanditaire pourra déterminer de temps à autre à sa libre appréciation.

Art. 20. Indemnisation

20.1. Le Fonds indemnifiera l'Associé Commandité ou tout membre du conseil d'administration de ce dernier et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs contre les dépenses raisonnables encourues par lui en relation avec une action, un procès ou une procédure dont il peut devenir partie en raison du fait d'être ou d'avoir été administrateur, fondé de pouvoir ou membre d'un comité du Fonds ou, à sa requête, de toute autre société de laquelle le Fonds est actionnaire ou créancier et de laquelle il n'est pas en droit d'être indemnisé, excepté en relation avec des problèmes pour lesquels il sera finalement jugé responsable d'une faute grave ou d'une faute volontaire; dans le cadre d'une transaction, une

indemnisation peut uniquement être fournie en rapport avec des problèmes couverts par cette transaction dans la mesure où le Fonds est informé par un avocat que la personne à indemniser n'a pas commis un tel manquement à son devoir.

20.2. L'Associé Commandité peut décider que les dépenses effectivement encourues par tout Associé Commandité ou membre du conseil d'administration de ce dernier en conformité avec cet article pourront être avancées au fondé de pouvoir indemnisé, sous réserve que ce fondé de pouvoir remboursera les montants avancés s'il s'avère finalement qu'il n'a pas agi en conformité avec les standards pour lesquels une indemnisation était prévue.

20.3. Le droit à indemnisation précité n'exclura pas d'autres droits auxquels tout fondé de pouvoir pourrait prétendre.

Titre V. Assemblées générales

Art. 21. Pouvoirs et droits de vote

21.1. Toute assemblée générale des Actionnaires régulièrement constituée (une Assemblée Générale) représente la totalité des Actionnaires du Fonds. Toute résolution requiert l'approbation de l'Associé Commandité.

21.2. Chaque Action donne droit à un vote lors de toute Assemblée Générale.

Art. 22. Convocation et Participation

22.1. L'Assemblée Générale annuelle sera tenue chaque année au siège social du Fonds ou à toute autre adresse à Luxembourg spécifiée dans la convocation à cette assemblée. L'Assemblée Générale annuelle devra se tenir le troisième mardi du mois de juin à 14h00 (heure de Luxembourg), sauf si ce jour n'est pas un jour ouvrable, dans un tel cas, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le jour ouvrable bancaire suivant.

22.2. Les dispositions de la Loi de 1915 relatifs aux périodes de notification, à la procédure de convocation, ainsi qu'à la conduite des assemblées générales s'appliqueront aux Assemblées Générales du Fonds sauf stipulation contraire dans les Statuts.

22.3. L'Assemblée Générale des Actionnaires se réunira sur convocation de l'Associé Commandité par un avis écrit énonçant l'ordre du jour et envoyé aux Actionnaires par lettre recommandée au moins huit jours calendaires avant la date de l'assemblée. L'Associé Commandité peut déterminer toutes les conditions à remplir par les Actionnaires pour pouvoir prendre part à une telle Assemblée Générale.

22.4. Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

22.5. Les Actionnaires représentant un dixième du capital social du Fonds peuvent exiger que l'Associé Commandité convoque une Assemblée Générale.

22.6. Un Actionnaire peut donner mandat écrit à une autre personne (Actionnaire ou non) pour le représenter à une Assemblée Générale.

22.7. Chaque Actionnaire peut participer à une Assemblée Générale par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à toutes les personnes prenant part à l'assemblée de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation à une assemblée par l'un de ces moyens est considérée comme équivalente à une participation en personne à cette assemblée.

22.8. Chaque Actionnaire peut voter au moyen d'un formulaire de vote mis à leur disposition par le Fonds. Les formulaires de vote contiennent la date, le lieu et l'ordre du jour de l'assemblée, le texte des résolutions proposées ainsi que pour chaque résolution, trois cases autorisant soit (a) un vote en faveur, (b) un vote contre, ou (c) une abstention. Les formulaires de vote doivent être retournés par les Actionnaires au siège social du Fonds. Seuls les formulaires de vote reçus préalablement à l'Assemblée Générale sont pris en compte pour le calcul du quorum. Les formulaires de vote qui ne contiennent ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention sont nuls.

Art. 23. Quorum et Règles de majorité

23.1. Sauf disposition contraire dans les lois ou ces Statuts, les résolutions des Assemblées Générales sont votées à la majorité simple sans tenir compte de la proportion du capital social représenté, étant entendu que toute résolution sera valablement adoptée uniquement avec l'approbation de l'Associé Commandité.

23.2. L'Assemblée Générale peut uniquement modifier les Statuts si au moins la moitié du capital social est représenté et que l'ordre du jour indique les modifications proposées aux Statuts, ainsi que le texte de tous les amendements proposés à l'objet ou à la forme du Fonds. Si ce quorum n'est pas atteint, une seconde Assemblée Générale peut être convoquée au moyen de notices publiées deux fois, à quinze (15) jours d'intervalle et au moins quinze (15) jours avant l'assemblée dans le Mémorial et dans deux journaux luxembourgeois. Ces notices reproduisent l'ordre du jour de l'Assemblée Générale et indiquent la date et les résultats de la précédente Assemblée Générale. La seconde Assemblée Générale délibère valablement sans tenir compte de la proportion du capital social représenté. Aux deux Assemblées Générales, les résolutions doivent être adoptées par au moins deux-tiers des droits de vote, étant entendu que l'Associé Commandité détient un droit de veto.

23.3. Au cas où l'Assemblée Générale est convoquée pour décider du remplacement de l'Associé Commandité ou de l'entrée dans un contrat entre le Fonds et l'Associé Commandité, l'Associé Commandité devra s'abstenir de voter et renoncera à son droit de veto, il pourra uniquement informer les Actionnaires de son opinion quant à la résolution.

23.4. La nationalité du Fonds et l'engagement de chaque Actionnaire peuvent uniquement être modifiés par les Actionnaires à l'unanimité.

Art. 24. Bureau et Minutes

24.1. Toutes les Assemblées Générales seront présidées par l'Associé Commandité ou par toute personne dûment autorisée et désignée par celui-ci.

24.2. Les minutes de l'Assemblée Générale seront signées par le président de l'assemblée, le secrétaire désigné par le président et le scrutateur, élu par l'Assemblée Générale.

Art. 25. Assemblées générales des compartiment(s)

25.1. L'Associé Commandité peut, à tout moment, convoquer une assemblée générale des Actionnaires d'un ou plusieurs Compartiment(s) spécifique(s) dans le but de décider d'un sujet qui relève exclusivement de ce(s) Compartiment(s).

25.2. Les dispositions légales ainsi que les dispositions des Statuts relatives aux assemblées générales des Actionnaires du Fonds s'appliqueront dans la mesure du possible mutatis mutandis aux assemblées générales des Actionnaires d'un ou plusieurs Compartiment(s) spécifique(s).

Titre VI. Responsabilités

Art. 26. Responsabilité de l'associé commandité and des autres actionnaires

26.1. Les propriétaires d'Actions autres que l'Action de Commandité sont uniquement responsables à hauteur du montant de leur engagement respectif dans le Fonds.

26.2. La responsabilité de l'Associé Commandité est illimitée.

Titre VII. Comptes - Distributions

Art. 27. Exercice social et Approbation des comptes

27.1. L'exercice social du Fonds commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

27.2. Chaque année, L'Associé Commandité prépare le rapport annuel conformément à la Loi de 2007. Ce rapport annuel doit comprendre un bilan ou un état des actifs et passifs, un compte de résultat, un rapport détaillé sur les opérations de l'année financière précédente ainsi que toutes informations significatives.

27.3. L'Assemblée Générale annuelle approuvant les comptes annuels se tiendra au siège social du Fonds ou en tout autre lieu spécifié dans les convocations, le premier lundi du mois de juin de chaque année à 10h. Si ce jour est un jour férié au Grand-Duché de Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable bancaire suivant au Grand-Duché de Luxembourg.

27.4. L'Assemblée Générale annuelle peut être tenue à l'étranger si des circonstances exceptionnelles le requièrent selon l'appréciation souveraine de l'Associé Commandité.

Art. 28. Devise de référence

28.1. Le Fonds préparera des comptes consolidés en euro. Pour la détermination du capital social du Fonds, les actifs nets attribuables à chaque Compartiment seront, s'ils ne sont pas dénommés en euro, convertis en euro et le capital social sera la somme des actifs nets de tous les Compartiments.

Art. 29. Réviseur d'entreprises

29.1. Les données comptables contenues dans le rapport annuel du Fonds seront examinées par un réviseur d'entreprises agréé, nommé par l'Associé Commandité et rémunéré par le Fonds.

29.2. Le réviseur d'entreprises remplira tous les devoirs prescrits par la Loi de 2007.

Art. 30. Distributions

30.1. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires approuvera l'allocation des profits proposée par l'Associé Commandité conformément aux règles d'allocation établies dans le Document d'Emission et, plus particulièrement, dans les Spécifications des Compartiments.

30.2. L'Associé Commandité peut, à sa discrétion, décider de payer des dividendes intermédiaires à tout moment sauf stipulation contraire dans le Document d'Emission et, plus particulièrement, dans les dispositions relatives à un Compartiment donné.

30.3. Les distributions seront payées en euro ou dans la devise de référence d'un Compartiment au moment et à l'endroit que l'Associé Commandité détermine de temps à autre.

30.4. Aucune distribution ne peut être faite s'il en résulte que la VNI du Fonds tomberait en dessous du capital minimum requis par le Loi de 2007, tel qu'établi à l'article 5.4 ci-dessus.

Titre VIII Dissolution - Liquidation

Art. 31. Terme, Liquidation et Fusion de compartiments

31.1. Les Compartiments peuvent être créés pour une période de temps indéterminée ou déterminée comme indiqué dans le Document d'Émission. Au cas où un Compartiment est créé pour une période déterminée, il se terminera automatiquement à sa date d'échéance prévue dans les Spécifications du Compartiment.

31.2. L'Associé Commandité peut aussi décider de liquider un Compartiment si les actifs nets de ce Compartiment ont diminué, ou n'ont pas atteint, un montant déterminé par l'Associé Commandité comme étant le niveau minimum auquel le Compartiment peut opérer d'une façon économiquement efficace, ou si un changement dans la situation politique ou économique relative au Compartiment concerné justifierait une telle liquidation. Tous les Actionnaires se verront notifier, par le Fonds de toute décision de liquider le Compartiment concerné avant la date effective de liquidation et la notification indiquera les raisons pour lesquelles, ainsi que les procédures des opérations de liquidation.

31.3. Dans les mêmes circonstances que celles mentionnées ci-dessus, l'Associé Commandité peut décider de mettre fin à un Compartiment et de contribuer ses actifs dans un autre Compartiment existant ou nouveau ou dans un autre véhicule d'investissement collectif. L'Associé Commandité peut décider de fusionner deux ou plusieurs Compartiments s'il pense que cela est dans le meilleur intérêt des Actionnaires des Compartiments concernés. Les Actionnaires affectés par cette mesure se verront notifier une telle décision et les informations relatives au nouveau Compartiment. Les Notifications seront fournies au moins un mois avant la date à laquelle la fusion deviendra effective dans le but de permettre aux Actionnaires de demander à ce que leurs Actions soient rachetées, sans frais ni coûts, avant que la fusion ne soit complète.

31.4. Lorsque les actifs vont être apportés en contribution à un autre véhicule d'investissement collectif, la fusion liera uniquement les Actionnaires du Compartiment concerné qui ont expressément consenti à une telle fusion. Lorsque l'Associé Commandité n'a pas l'autorité de le faire ou, lorsque l'Associé Commandité détermine que la décision devrait être soumise à l'approbation des Actionnaires, la décision de liquider ou de fusionner un Compartiment peut, à la place, être prise par l'Assemblée Générale du Compartiment concerné. Dans un tel cas, l'Assemblée Générale du Compartiment sera tenue sans qu'aucun quorum ne soit nécessaire et la dissolution peut être décidée par les votes des Actionnaires détenant 50% des Actions représentées à l'Assemblée Générale. Les Actionnaires se verront notifier, par le Fonds, toute résolution de procéder à la liquidation ou à la fusion au moins un mois avant la date effective de la liquidation ou de la fusion du Compartiment afin de permettre aux Actionnaires de demander le rachat ou la conversion de leurs Actions, sans frais ni coûts, avant la que la liquidation ou la fusion du Compartiment ne prenne place.

31.5. Dès que la décision de liquider ou de fusionner un Compartiment est prise, l'émission des Actions d'un tel Compartiment est interdite et sera considérée comme nulle.

31.6. Chaque Compartiment peut être dissous séparément, sans que cela ait une influence sur un autre Compartiment. La dissolution du dernier Compartiment entraîne ipso iure la liquidation du Fonds.

Art. 32. Dissolution et Liquidation du fonds

32.1. Le Fonds pourra être dissous à tout moment par décision de l'Assemblée Générale statuant aux conditions fixées pour la modification de ses Statuts. Le Fonds sera également dissous par la dissolution du dernier Compartiment existant.

32.2. Lorsque le capital social devient inférieur aux deux tiers du capital social minimum tel que fixé à l'Article 5.4 des Statuts, la question de la dissolution du Fonds doit en outre être soumise par l'Actionnaire Commandité à l'Assemblée Générale. Dans un tel cas, l'Assemblée Générale délibère sans condition de quorum et la dissolution peut être décidée par le vote des Actionnaires détenant 50% des Actions représentées à une telle Assemblée Générale.

32.3. Lorsque le capital social devient inférieur au quart du capital social minimum tel que fixé à l'Article 5.4 des Statuts, la question de la dissolution du Fonds doit en outre être soumise à l'Assemblée Générale par l'Associé Commandité. Dans un tel cas, l'Assemblée Générale délibère sans condition de quorum et la dissolution peut être décidée par les Actionnaires possédant 25% des Actions représentées à l'Assemblée Générale.

32.4. Lorsque la tenue d'une Assemblée Générale est requise conformément à l'article 32.2 ou 32.3 ci-dessus, une telle Assemblée Générale doit être convoquée de façon à ce qu'elle soit tenue dans un délai de quarante jours à compter du moment où l'on constate que l'actif net du Fonds est devenu inférieur respectivement aux deux tiers ou au quart du capital social minimum, le cas échéant.

32.5. En cas de dissolution du Fonds, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'Assemblée Générale décidant d'une telle dissolution et soumis à l'approbation de la CSSF. Les opérations de liquidation auront lieu en conformité avec les lois applicables du Luxembourg.

Art. 33. Boni de liquidation

33.1. Le boni de liquidation net correspondant à chaque Compartiment sera distribué par le liquidateur aux Actionnaires du Compartiment concerné conformément aux règles applicables à la distribution des profits dans chaque Compartiment tel qu'établi à l'article 30 ci-dessus.

33.2. Tout boni de liquidation qui ne peut être distribué à ses bénéficiaires par la mise en œuvre de la liquidation sera déposé à la Caisse de Consignation de Luxembourg.

Art. 34. Consolidation / Division d'action

34.1. L'Associé Commandité peut consolider ou diviser les Actions d'un Compartiment. Une consolidation ou une division peut aussi être décidée par l'Assemblée Générale du Compartiment concerné à la majorité simple des Actions présentes ou représentées, sans qu'aucun quorum ne soit requis.

Titre IX. General

Art. 35. Modifications des Statuts

Ces Statuts pourront être modifiés par une Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la Loi de 1915.

Art. 36. Loi applicable

Tout ce qui n'est pas régi par les présents Statuts, sera déterminé conformément à la Loi de 1915 ainsi qu'à la Loi de 2007, telles que ces lois ont été ou peuvent être modifiées de temps à autre.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social du Fonds commencera le jour de la constitution du Fonds et se terminera le 31 décembre 2009.
2. La première assemblée générale annuelle des Actionnaires se tiendra en 2010.

Souscription et Paiement

Les souscripteurs ont souscrit les Actions suivantes du Compartiment Coral Portfolio SCA SICAV-SIF-Coral Student Portfolio:

1) Coral S.à r.l.	1 Action de Commandité 10,25 Actions Ordinaires
2) Lawrence Frampton	8,394 Actions Ordinaires
3) John Kennedy	8,394 Actions Ordinaires
4) Robert Mac Donnell	<u>2,962 Actions Ordinaires</u>
Total:	31 Actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille Euro (EUR 31.000,-) est dès à présent à la libre disposition du Fonds, la preuve a été apportée au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de toutes sortes qui incombent au Fonds à la suite de sa constitution s'élèvent approximativement à sept mille euros (EUR 7.000,-).

Assemblée générale des actionnaires

Les personnes susmentionnées, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme ayant été convoquées en bonne et due forme, ont immédiatement procédé à une assemblée générale extraordinaire.

Ayant constaté au préalable que celle-ci était régulièrement constituée, l'assemblée a pris la résolution suivante:

Résolution unique

Le siège social du Fonds est établi au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes mentionnées ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française; et à la requête des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, établi à Luxembourg au jour mentionné au début de ce document.

Après lecture faite au mandataire des personnes comparantes, celles-ci ont signé, avec Nous, le notaire, cet acte original.

Signé: F. Piron et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 24 décembre 2008. LAC/2008/52415. Reçu mille deux cent cinquante euros Eur 0,5% = 1.250,-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009009307/5770/1223.

(090007845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Definlux DFL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 32.308.

—
Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires tenue extraordinairement en date du 19 décembre 2008

1. M. Sinan SAR a démissionné de son mandat d'administrateur.

2. M. Sébastien ANDRE, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 29 octobre 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

Luxembourg, le 19 décembre 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *DEFINLUX DFL S.A.*

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009009014/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2009, réf. LSO-DA00755. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090006268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Sodevim, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 34.425.

—
Extrait des décisions prises par les administrateurs restants en date du 15 décembre 2008

1. Monsieur Sébastien ANDRE, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 29 octobre 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été coopté comme administrateur de la société en remplacement de Monsieur Cornelius Martin BECHTEL, administrateur et président du conseil d'administration démissionnaire, dont il achèvera le mandat qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2014.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

2. Monsieur Gérard BIRCHEN a été nommé comme président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 18 décembre 2008.

Pour extrait sincère et conforme

SODEVIM

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009009015/29/22.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2009, réf. LSO-DA00770. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090006271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Waterview Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-1455 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 85.124.

—
Par résolutions signées en date du 18 décembre 2008, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Alan Richard Kelsey, avec adresse professionnelle au 333, Thornall Street, NJ 08837 Edison, Etats-Unis, de son mandat de gérant de type A, avec effet au 19 novembre 2008.

2. Nomination de Andrew Verrinder, avec adresse professionnelle au 333, Thornall Street, NJ 08837 Edison, Etats-Unis, au mandat de gérant de type A, avec effet au 19 novembre 2008 et pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009009017/581/17.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2009, réf. LSO-DA02058. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090006299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Hyde Dollco S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 150.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 104.254.

—
Lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 17 décembre 2008, l'associé unique a décidé de révoquer KPMG AUDIT, avec siège social au 31, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, de son mandat de réviseur d'entreprise, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009009022/581/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2009, réf. LSO-DA02055. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090006284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Gallaher Luxembourg Overseas Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 70.145.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 105.806.

—
Par résolution signée en date du 16 décembre 2008, l'associé unique a décidé d'accepter les démissions de:
- Ian Clarke, avec adresse au 123, Lavelace Drive, GU22 8RZ, Surrey, Royaume-Uni, de son poste de gérant avec effet immédiat.
- Andrew Money, avec adresse au 16/13, Johannesgasse, 1010 Wien, Autriche, de son poste de gérant avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009009019/581/17.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2009, réf. LSO-DA02498. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090006281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Emap Luxembourg Group Financing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.619.900,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 114.130.

—
Par résolutions signées en date du 11 décembre 2008, l'associé unique a décidé de renouveler le mandat de réviseur d'entreprise de PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 mars 2009 et qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009009021/581/16.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2009, réf. LSO-DA03149. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090006277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Financière Daunou 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 926.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 111.245.

1. En date du 10 octobre 2006, l'associé Jackson, Jones & Cie S.E.N.C., avec siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, a cédé 5 de ses 123 parts sociales à l'associé Financière Daunou 7 S.à r.l., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, qui les acquiert.

En conséquence:

- l'associé Jackson, Jones & Cie S.E.N.C. détient 118 parts sociales;
- l'associé Financière Daunou 7 S.à r.l. détient 84 parts sociales.

2. En date du 30 novembre 2006, l'associé Financière Daunou 7 S.à r.l., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a cédé 5 de ses 84 parts sociales à l'associé Jackson, Jones & Cie S.E.N.C, avec siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, qui les acquiert.

En conséquence:

- l'associé Financière Daunou 7 S.à r.l. détient 79 parts sociales;
- l'associé Jackson, Jones & Cie S.E.N.C. détient 123 parts sociales.

3. En date du 11 décembre 2006, l'associé Jackson, Jones & Cie S.E.N.C, avec siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, a cédé 8 de ses 123 parts sociales à l'associé Financière Daunou 7 S.à r.l., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, qui les acquiert.

En conséquence:

- l'associé Jackson, Jones & Cie S.E.N.C. détient 115 parts sociales;
- l'associé Financière Daunou 7 S.à r.l. détient 87 parts sociales.

4. En date du 16 février 2007, l'associé Financière Daunou 7 S.à r.l., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a cédé 8 de ses 87 parts sociales à l'associé Jackson, Jones & Cie S.E.N.C, avec siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, qui les acquiert.

En conséquence:

- l'associé Financière Daunou 7 S.à r.l.. détient 79 parts sociales
- l'associé Jackson, Jones & Cie S.E.N.C. détient 123 parts sociales.

5. En date du 28 juin 2007, l'associé Financière Daunou 7 S.à r.l., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a cédé 10 de ses 79 parts sociales à l'associé Jackson, Jones & Cie S.E.N.C, avec siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, qui les acquiert.

En conséquence:

- l'associé Financière Daunou 7 S.à r.l.. détient 69 parts sociales;
- l'associé Jackson, Jones & Cie S.E.N.C. détient 133 parts sociales.

6. En date du 12 juillet 2007, l'associé Financière Daunou 7 S.à r.l., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a cédé 17 de ses 69 parts sociales à l'associé Harrison, Keff & Cie S.E.N.C. avec siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, qui les acquiert.

En conséquence:

- l'associé Financière Daunou 7 S.à r.l.. détient 52 parts sociales;
- l'associé Harrison, Keff & Cie S.E.N.C. détient 91 parts sociales.

7. En date du 23 juillet 2007, l'associé l'associé Jackson, Jones & Cie S.E.N.C, avec siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, a cédé 14 de ses 133 parts sociales à l'associé Financière Daunou 7 S.à r.l., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, qui les acquiert.

En conséquence:

- l'associé Jackson, Jones & Cie S.E.N.C. détient 119 parts sociales;
- l'associé Financière Daunou 7 S.à r.l.. détient 66 parts sociales.

8. En date du 4 août 2008, l'associé Jackson, Jones & Cie S.E.N.C, avec siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, a cédé 9 de ses 119 parts sociales à l'associé Financière Daunou 7 S.à r.l., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, qui les acquiert.

En conséquence:

- l'associé Jackson, Jones & Cie S.E.N.C. détient 110 parts sociales;
- l'associé Financière Daunou 7 S.à r.l.. détient 75 parts sociales.

9. En date du 25 août 2008, l'associé Harrison, Keff & Cie S.E.N.C, avec siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, a cédé 16 de ses 91 parts sociales à l'associé Financière Daunou 7 S.à r.l., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, qui les acquiert.

En conséquence:

- l'associé Harrison, Keff & Cie S.E.N.C. détient 75 parts sociales;
- l'associé Financière Daunou 7 S.à r.l. détient 91 parts sociales.

En conséquence, les associés de la société sont les suivants:

- GCS Co-Invest L.P., avec siège social au 13-15, Victoria Road, GY1 3ZD St Peter Road, Guernesey, détient 1 352 parts sociales;
- PAI Europe IV-A FCPR, avec siège social au 43, Avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France, détient 3 914 parts sociales;
- PAI Europe IV-B FCPR, avec siège social au 43, Avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France, détient 13 828 parts sociales;
- PAI Europe IV-B5 FCPR, avec siège social au 43, Avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France, détient 283 parts sociales;
- PAI Europe IV-B6 FCPR, avec siège social au 43, Avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France, détient 6 901 parts sociales;
- PAI Europe IV-B7 FCPR, avec siège social au 43, Avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France, détient 283 parts sociales;
- PAI Europe IV-C FCPR, avec siège social au 43, Avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France, détient 5 021 parts sociales;
- PAI Europe IV-C2 FCPR, avec siège social au 43, Avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France, détient 2 601 parts sociales;
- PAI Europe IV-D FCPR, avec siège social au 43, Avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France, détient 1 597 parts sociales;
- PAI Europe IV-D2 FCPR, avec siège social au 43, Avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France, détient 515 parts sociales;
- Harrison, Keff & Cie S.E.N.C. détient 75 parts sociales;
- Jackson, Jones & Cie S.E.N.C. détient 110 parts sociales;
- Harrison & Cie 3 S.E.N.C, avec siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, détient 63 parts sociales;
- Financière Daunou 7 S.à r.l. détient 91 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009009023/581/82.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2009, réf. LSO-DA03147. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090006327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

JLC Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 28.166.250,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 18-20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 56.182.

EXTRAIT

Il ressort de la liquidation de Dagobert Holding BV effective en date du 18 décembre 2008 que CB Lux Sàrl - FIS devient l'associé unique de la Société.

A compter du 18 décembre 2008, les 1.126.650 parts de la Société sont ainsi détenues par CB Lux Sàrl - FIS.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 19 décembre 2008.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center . Bloc B

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2009009039/4170/21.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2008, réf. LSO-CX10076. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090006493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Cliffs International Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 32.175.200,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 127.768.

En date du 31 octobre 2008, l'associé unique, Cliffs International Lux IV, avec siège social au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a transféré la totalité de ses 160,876 parts sociales à Cliffs International Lux II, avec siège social au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009009028/581/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2009, réf. LSO-DA03331. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090006366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Lidl Belgium Gmbh & Co.KG, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-4670 Differdange, 170A, rue de Soleuvre.

R.C.S. Luxembourg B 52.309.

AUSZUG

Es wird hiermit angezeigt, dass Herr Robin Goudsblom als Handlungsbevollmächtigter ("Geschäftsführer") der Gesellschaft, mit Wirkung zum 20. Oktober 2008, abberufen wurde.

Es wird ebenfalls hiermit angezeigt, dass die Gesellschaft in Deutschland beim Amtsgericht Stuttgart unter HRA 103539 eingetragen ist und nicht, wie es beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg angegeben ist, beim Amtsgericht Heilbronn unter HRA 3539.

Für gleichlautenden Auszug
Für Veröffentlichung
Unterschrift
Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2009009030/5499/19.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2009, réf. LSO-DA02635. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090006391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Erisa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1861 Luxembourg, 3, rue Nico Klopp.

R.C.S. Luxembourg B 85.169.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social en date du 24 décembre 2008

La démission de Monsieur Jean-Marc FABER demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, avec effet au 19 novembre 2008, au poste de Commissaire aux Comptes, est acceptée.

La nomination de la Fiduciaire Jean-Marc FABER & Cie S.à.r.l ayant son siège social au 63-65, rue de Merl Monnet, L-2146 Luxembourg, avec effet immédiat au 20 novembre 2008, au poste de Commissaire aux Comptes, en remplacement de Monsieur Jean-Marc FABER est acceptée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale annuelle de 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009009068/780/20.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2009, réf. LSO-DA03640. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Swiss Re International SE, Société Européenne.**Capital social: EUR 182.037.271,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 134.553.

Nomination de mandat d'administration de la Société

En date du 31 décembre 2008, l'assemblée générale des actionnaires de la Société a nommé M. Robert William Albert Howe, actuaire, né le 23 mars 1949 à Ipswich, Royaume Uni, résidant à 80 Sandy Lane, Charlton kings, Cheltenham, Gloucestershire GL53 9 DH, Angleterre, en tant que membre du conseil d'administration de la Société avec effet au 2 janvier 2009 et pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2009.

Swiss Re International SE

Signature

Référence de publication: 2009009031/250/19.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2009, réf. LSO-DA03734. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090006433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Swiss Re Europe S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 350.000.408,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 25.242.

Nomination de mandat d'administrateur de la Société

En date du 31 décembre 2008, l'assemblée générale des actionnaires de la Société a nommé M. Robert William Albert Howe, actuaire, né le 23 mars 1949 à Ipswich, Royaume Uni, résidant à 80 Sandy Lane, Charlton kings, Cheltenham, Gloucestershire GL53 9 DH, Angleterre, en tant que membre du conseil d'administration de la Société avec effet au 2 janvier 2009 et pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2009.

Swiss Re Europe S.A.

Signature

Référence de publication: 2009009032/250/19.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2009, réf. LSO-DA03694. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090006439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Fashion and Cosmetics Isabelle T, Société Anonyme.

Siège social: L-2410 Luxembourg, 164, rue de Reckenthal.
R.C.S. Luxembourg B 45.786.

Il résulte de décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 mai 2006 que Monsieur Robert Becker, commissaire aux comptes, demeurant professionnellement au 3, rue des Foyers, L-1537 Luxembourg est remplacé par la Fiduciaire B+C S.à.r.l., avec siège social au 3, rue des Foyers, L-1537 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Fiduciaire B+C S.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2009009061/7759/16.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2009, réf. LSO-DA00252. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090006940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Swiss Re Treasury (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 105.000.100,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 72.575.

Démission de mandat de délégué à la gestion journalière de la Société

En date du 11 décembre 2008, Mme Cathryn Crites a démissionné de son mandat de délégué à la gestion journalière de la Société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Swiss Re Treasury (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2009009033/250/17.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2009, réf. LSO-DA03696. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090006440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Swiss Re Finance (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 181.000,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 90.713.

Démission de mandat de délégué à la gestion journalière de la Société

En date du 11 décembre 2008, Mme Cathryn Crites a démissionné de son mandat de délégué à la gestion journalière de la Société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Swiss Re Finance (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2009009034/250/17.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2009, réf. LSO-DA03699. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090006443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Onemore S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 68.279.

Il résulte de lettres adressées au siège de la société que Messieurs Jean-Marc FABER, Christophe MOUTON et Manuel BORDIGNON démissionnent de leurs fonctions d'administrateurs avec effet immédiat au 31 décembre 2008 et que Monsieur Stéphane BEST démissionne de sa fonction de commissaire aux comptes avec effet immédiat au 30 août 2006.

En sa qualité d'agent domiciliataire, la Fiduciaire Jean-Marc FABER dénonce, avec effet au 31 décembre 2008, le siège de la société ONEMORE S.A., situé au 63-65, rue de Merl à L-2146 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2008.

Pour extrait sincère et conforme

ONEMORE S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009009070/780/20.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2009, réf. LSO-DA03675. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Swiss Re Europe S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 350.000.408,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 25.242.

Démission de mandat d'administrateur de la Société

En date du 10 novembre 2008, M. Timothy Joseph Carroll a démissionné de son mandat de membre du conseil d'administration de la Société avec effet au 13 novembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Swiss Re Europe S.A.

Signature

Référence de publication: 2009009035/250/17.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2009, réf. LSO-DA03730. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090006449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Swiss Re International SE, Société Européenne.

Capital social: EUR 182.037.271,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 134.553.

Démission de mandat d'administrateur de la Société

En date du 10 novembre 2008, M. Timothy Joseph Carroll a démissionné de son mandat de membre du conseil d'administration de la Société avec effet au 13 novembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Swiss Re International S.A.

Signature

Référence de publication: 2009009036/250/17.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2009, réf. LSO-DA03733. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090006453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Picadilly Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 89.780.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale des Actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 24 avril 2008 à 17.00 heures

Reconduction des mandats de Monsieur Marc Ambroisien, Monsieur Reinald Loutsch et Madame Elise Lethuillier en tant qu'Administrateurs et de Fiduciaire Simmer & Lereboullet S.A., domicilié 18B, rue de la Chapelle L-8017 Strassen, en tant que Commissaires aux Comptes pour six années, leur mandat prendra fin à l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2008.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2009009083/817/20.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2008, réf. LSO-CW07921. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

KCTG Holdings I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3451 Dudelange, Zone Industrielle Riedgen.

R.C.S. Luxembourg B 131.747.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 18 décembre 2008 que la personne suivante a été révoquée de ses fonctions de Gérant de la Société avec effet au 11 décembre 2008:

- Monsieur Bradley Eugène Haddock, né le 4 janvier 1955 à Wichita, Kansas, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 13000 Pinehurst Drive, 67230 Wichita, Kansas, Etats-Unis d'Amérique.

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 18 décembre 2008 que la personne suivante a été nommée Gérant de la Société avec effet au 12 décembre 2008 pour une durée illimitée:

- Monsieur Weston A. Edwards, né le 30 janvier 1965 à Summit, New Jersey, Etats-Unis d'Amérique, ayant pour adresse professionnelle le 4111 E. 37th Street North, 67220 Wichita, Kansas, Etats-Unis d'Amérique.

Le Conseil de Gérance est composé comme suit depuis le 12 décembre 2008:

- Monsieur Matthew Flamini
- Madame Jeanne Renée Hernandez
- Monsieur Weston A. Edwards.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B 1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2009009037/4170/29.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2009, réf. LSO-DA03355. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090006484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Wallpic Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 59.293.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 24 juin 2008

- Les mandats de Messieurs Roger CAURLA, maître en droit, né le 30 octobre 1955 à Esch-sur-Alzette (L), demeurant au 19, rue des Champs à L-3912 Mondercange, et Alain VASSEUR, consultant, né le 24 avril 1958 à Dudelange (L), demeurant au 3, rue de Mamer à L-8277 Holzem en tant qu'Administrateurs sont reconduits pour une période statutaire de 6 ans. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2014.

- La démission de Monsieur Toby HERKRATH de son mandat d'Administrateur est acceptée.

- Monsieur Celso GOMES DOMINGUES, employé privé, né le 21 février 1978 à Luxembourg, demeurant 219, rue Albert Uden, L-2652 Luxembourg est nommé nouvel Administrateur en remplacement de Monsieur Toby Herkrath, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de 2014.

- Le mandat de la société anonyme TRIPLE A CONSULTING, RCS Luxembourg B 61.417, ayant son siège social au 2, Millegässel à L-2156 Luxembourg est reconduit pour une période statutaire de 6 ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2014.

Certifié sincère et conforme

Pour WALLPIC HOLDING S.A.

Companies & Trusts Promotion S.A.

Signature

Référence de publication: 2009009105/696/25.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2009, réf. LSO-DA00464. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090006792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

KCTG LP2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3401 Dudelange, Z.I. Riedgen.

R.C.S. Luxembourg B 143.034.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 18 décembre 2008 que la personne suivante a été révoquée de ses fonctions de Gérant de la Société avec effet au 11 décembre 2008:

- Monsieur Bradley Eugène Haddock, né le 4 janvier 1955 à Wichita, Kansas, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 13000 Pinehurst Drive, 67230 Wichita, Kansas, Etats-Unis d'Amérique.

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 18 décembre 2008 que la personne suivante a été nommée Gérant de la Société avec effet au 12 décembre 2008 pour une durée illimitée:

- Monsieur Weston A. Edwards, né le 30 janvier 1965 à Summit, New Jersey, Etats-Unis d'Amérique, ayant pour adresse professionnelle le 4111 E. 37th Street North, 67220 Wichita, Kansas, Etats-Unis d'Amérique.

Le Conseil de Gérance est composé comme suit depuis le 12 décembre 2008:

- Monsieur Matthew Flamini
- Madame Jeanne Renée Hernandez
- Monsieur Weston A. Edwards.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B 1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2009009038/4170/29.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2009, réf. LSO-DA03360. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090006487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Eachairn Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 609.103.050,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 67.661.

En date du 9 mars 2006, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- de prendre note la démission de Monsieur Ross Edward McDonald, en tant que gérant de la Société avec effet au 9 mars 2006,

- de nommer Monsieur Gary Elliot Barnes, né le 4 août 1970 à Birmingham, Royaume-Uni, ayant comme adresse, Precision House, Arden Road, B496HN Alcester, Warwickshire, Royaume-Uni, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet 9 mars 2006 et à durée indéterminée.

En date du 29 juillet 2007, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- de prendre note la démission de Monsieur Peter David Shepherd, en tant que gérant de la Société avec effet au 29 juillet 2007,

- de nommer Monsieur Geoffrey Peter Martin, né le 26 octobre 1967 à Brighton, Royaume-Uni, ayant comme adresse, Precision House, Arden Road, B496HN Alcester, Warwickshire, Royaume-Uni, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet 29 juillet 2007 et à durée indéterminée.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

EACHAIRN INVESTMENTS S.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2009009108/250/25.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2009, réf. LSO-DA02098. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090006738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Koch Chemical Technology European Treasury S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3451 Dudelange, Zone Industrielle Riedgen.

R.C.S. Luxembourg B 131.215.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 18 décembre 2008 que la personne suivante a été révoquée de ses fonctions de Gérant de la Société avec effet au 11 décembre 2008:

- Monsieur Bradley Eugène Haddock, né le 4 janvier 1955 à Wichita, Kansas, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 13000 Pinehurst Drive, 67230 Wichita, Kansas, Etats-Unis d'Amérique.

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 18 décembre 2008 que la personne suivante a été nommée Gérant de la Société avec effet au 12 décembre 2008 pour une durée illimitée:

- Monsieur Weston A. Edwards né le 30 janvier 1965 à Summit, New Jersey, Etats-Unis d'Amérique, ayant pour adresse professionnelle le 4111 E. 37th Street North, 67220 Wichita, Kansas, Etats-Unis d'Amérique.

Le Conseil de Gérance est composé comme suit depuis le 12 décembre 2008:

- Monsieur Matthew Flamini
- Madame Jeanne Renée Hernandez
- Monsieur Weston A. Edwards.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B 1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2009009040/795/29.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2009, réf. LSO-DA03364. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090006499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

RSNP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 99, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 106.822.

—
EXTRAIT

Il résulte de plusieurs cessions de parts sociales datées du 1^{er} décembre 2008 que:

1) La société A.P.V. S.A., établie et ayant son siège social à L-1254 LUXEMBOURG, 26, rue Marguerite de Brabant, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 65.384, ici représenté par Monsieur Thierry VINASCHI, gérant de sociétés, demeurant à L-8009 Strassen, 163, route d'Arlon, agissant en sa qualité d'administrateur-délégué, a cédé:

VINGT-NEUF (29) parts sociales qu'elle détient, à Monsieur Pierre ADAM, employé privé, né à SAINT-MARD, le 2 mars 1967, demeurant à L-6990 Rameldange, 33A, rue Principale;

2) Monsieur Ricardo Joao SANTOS, demeurant à L-8372 Hobscheid, 15, rue de l'Eau a cédé toutes les parts sociales qu'il détient, soient CINQUANTE ET UNE (51) parts sociales de la façon suivante:

- ONZE (11) parts sociales à Monsieur Pierre ADAM, employé privé, né à Luxembourg, le 2 mars 1967, demeurant à L-6990 Rameldange, 33A, rue Principale;

- QUARANTE (40) parts sociales à Monsieur Emmanuel ADAM, employé privé, né à St Mard (B), le 29 décembre 1971, demeurant à B-6700 Arlon, 31, rue de l'Europe;

Suite à cette cession de parts, les parts sociales sont réparties comme suit:

1.- Monsieur Pierre ADAM, prénommé, QUARANTE PARTS SOCIALES	40
2.- Monsieur Emmanuel ADAM, prénommé, QUARANTE PARTS SOCIALES	40
3.- la société APV S.A., VINGT PARTS SOCIALES	<u>20</u>
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008.

POUR EXTRAIT CONFORME

Pierre ADAM / Ricardo Joao SANTOS / Emmanuel ADAM / Pour la société A.P.V. SA

- / - / - / Thierry VINASCHI

- / - / - / administrateur-délégué

Référence de publication: 2009009860/1058/33.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2008, réf. LSO-CX07572. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Koch Chemical Technology GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3451 Dudelange, Zone Industrielle Riedgen.

R.C.S. Luxembourg B 131.320.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 18 décembre 2008 que la personne suivante a été révoquée de ses fonctions de Gérant de la Société avec effet au 11 décembre 2008:

- Monsieur Bradley Eugene Haddock, né le 4 janvier 1955 à Wichita, Kansas, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 13000 Pinehurst Drive, 67230 Wichita, Kansas, Etats-Unis d'Amérique.

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 18 décembre 2008 que la personne suivante a été nommée Gérant de la Société avec effet au 12 décembre 2008 pour une durée illimitée:

- Monsieur Weston A. Edwards, né le 30 janvier 1965 à Summit, New Jersey, Etats-Unis d'Amérique, ayant pour adresse professionnelle le 4111 E. 37th Street North, 67220 Wichita, Kansas, Etats-Unis d'Amérique.

Le Conseil de Gérance est composé comme suit depuis le 12 décembre 2008:

- Monsieur Matthew Flamini
- Madame Jeanne Renée Hernandez
- Monsieur Weston A. Edwards.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B 1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2009009041/4170/29.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2009, réf. LSO-DA03366. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090006505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Stromberg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 67.542.

Par décision de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration en date du 24 novembre 2008 ont été nommés, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 30 novembre 2010:

- Horst SCHNEIDER, demeurant 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Président
- Manette OLSEM, demeurant 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Administrateur-Délégué
- Evelyne GUILLAUME, demeurant 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur
- EURAUDIT Sàrl, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Commissaire.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009009049/504/17.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2009, réf. LSO-DA02166. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090006748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

BlueOrchard Loans for Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 127.644.

—
Extrait des minutes du conseil d'administration de la société tenu le 6 octobre 2008

Le conseil d'administration décide de renouveler le mandat de la BDO Compagnie Fiduciaire SA, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en tant que réviseur externe de la Société concernant l'audit des comptes annuels se clôturant le 31 décembre 2008.

A Luxembourg, le 21 octobre 2008.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2009009056/536/17.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2008, réf. LSO-CV08814. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090006761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Koch Chemical Technology LP1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3451 Dudelange, Zone Industrielle Riedgen.

R.C.S. Luxembourg B 131.224.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 18 décembre 2008 que la personne suivante a été révoquée de ses fonctions de Gérant de la Société avec effet au 11 décembre 2008:

- Monsieur Bradley Eugène Haddock, né le 4 janvier 1955 à Wichita, Kansas, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 13000 Pinehurst Drive, 67230 Wichita, Kansas, Etats-Unis d'Amérique.

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 18 décembre 2008 que la personne suivante a été nommée Gérant de la Société avec effet au 12 décembre 2008 pour une durée illimitée:

- Monsieur Weston A. Edwards, né le 30 janvier 1965 à Summit, New Jersey, Etats-Unis d'Amérique, ayant pour adresse professionnelle le 4111 E. 37th Street North, 67220 Wichita, Kansas, Etats-Unis d'Amérique.

Le Conseil de Gérance est composé comme suit depuis le 12 décembre 2008:

- Monsieur Matthew Flamini

- Madame Jeanne Renée Hernandez

- Monsieur Weston A. Edwards.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B 1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2009009042/4170/29.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2009, réf. LSO-DA03368. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090006509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Tourism Investments and Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 45.340.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social de la société le 15 décembre 2008 à 15.00 heures

L'Assemblée décide de nommer, comme Administrateur de la Société, avec effet immédiat, Mme Véronique Palisser, née le 19/08/1967 à Lons Le Saunier, France, demeurant 5, rue des Peupliers, 74240 Gaillard, France. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui aura lieu en 2014.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2009009058/536/17.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2009, réf. LSO-DA01076. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090006767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

KCTG Foreign Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3451 Dudelange, Zone Industrielle Riedgen.

R.C.S. Luxembourg B 131.994.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 18 décembre 2008 que la personne suivante a été révoquée de ses fonctions de Gérant de la Société avec effet au 11 décembre 2008:

- Monsieur Bradley Eugène Haddock, né le 4 janvier 1955 à Wichita, Kansas, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 13000 Pinehurst Drive, 67230 Wichita, Kansas, Etats-Unis d'Amérique.

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 18 décembre 2008 que la personne suivante a été nommée Gérant de la Société avec effet au 12 décembre 2008 pour une durée, illimitée:

- Monsieur Weston A. Edwards, né le 30 janvier 1965 à Summit, New Jersey, Etats-Unis d'Amérique, ayant pour adresse professionnelle le 4111 E. 37th Street North, 67220 Wichita, Kansas, Etats-Unis d'Amérique.

Le Conseil de Gérance est composé comme suit depuis le 12 décembre 2008:

- Monsieur Matthew Flamini
- Madame Jeanne Renée Hernandez
- Monsieur Weston A. Edwards.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B 1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2009009043/795/29.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2009, réf. LSO-DA03369. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090006515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Koch Chemical Technology LP2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3451 Dudelange, Zone Industrielle Riedgen.

R.C.S. Luxembourg B 131.220.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 18 décembre 2008 que la personne suivante a été révoquée de ses fonctions de Gérant de la Société avec effet au 11 décembre 2008:

- Monsieur Bradley Eugène Haddock, né le 4 janvier 1955 à Wichita, Kansas, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 13000 Pinehurst Drive, 67230 Wichita, Kansas, Etats-Unis d'Amérique.

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 18 décembre 2008 que la personne suivante a été nommée Gérant de la Société avec effet au 12 décembre 2008 pour une durée illimitée:

- Monsieur Weston A. Edwards, né le 30 janvier 1965 à Summit, New Jersey, Etats-Unis d'Amérique, ayant pour adresse professionnelle le 4111 E. 37th Street North, 67220 Wichita, Kansas, Etats-Unis d'Amérique.

Le Conseil de Gérance est composé comme suit depuis le 12 décembre 2008:

- Monsieur Matthew Flamini
- Madame Jeanne Renée Hernandez
- Monsieur Weston A. Edwards.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B 1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2009009044/795/29.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2009, réf. LSO-DA03371. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090006524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Bank Hapoalim (Schweiz) AG, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 16.475.

—
Extrait du conseil d'administration tenue au siège social

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, aborde son ordre du jour et prend la résolution suivante:

Première Résolution

La société nomme Monsieur Moché ALLOUCHE, né le 13 août 1970 à Paris, demeurant à L-2172 Luxembourg, 17, rue Alphonse München au poste de Directeur en remplacement de Monsieur Daniel Zvi CALO qui est révoqué.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

La société BANK HAPOALIM (SCHWEIZ) AG

Signature

Référence de publication: 2009009064/1351/17.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2009, réf. LSO-DA04660. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

LRM Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 67.539.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg, le 29 avril 2008.

L'assemblée Générale Ordinaire décide:

- de renouveler, pour une nouvelle période d'un an prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2009, les mandats des Administrateurs suivants:

- * Monsieur Meno EYTAN, Président du Conseil d'Administration
- * Monsieur Alain FIORUCCI, Administrateur
- * Monsieur Christian JESSUA, Administrateur
- * Monsieur Jean-Philippe LAHANA, Administrateur
- * Monsieur Guy VERHOUSTRAETEN, Administrateur
- * Monsieur Dominique DUBOIS, Administrateur

- de renouveler le mandat du Réviseur d'Entreprises, PricewaterhouseCoopers, pour une nouvelle période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2009.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'Administration est composé de:

Président:

- Monsieur Meno EYTAN, Agefor S.A., 100 rue du Rhône 1^{er} étage, CH-1204 Genève

Administrateurs:

- Monsieur Alain FIORUCCI, Soprofi, 49 rue de la Victoire, F-75009 Paris
- Monsieur Christian JESSUA, Développement Finances Analyses, 24 rue du Panthéon, F-75008 Paris
- Monsieur Jean-Philippe LAHANA, JPL Finances, 10 Avenue des Camoens, F-75116 Paris
- Monsieur Guy VERHOUSTRAETEN, Banque Privée Edmond de Rothschild Europe, 20 Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg

- Monsieur Dominique DUBOIS, Banque Privée Edmond de Rothschild Europe, 20 Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg

Le Réviseur est:

PRICEWATERHOUSECOOPERS, ayant son siège social à L - 1014 Luxembourg, 400, Route d'Esch.

Enregistré à Luxembourg le.....volume.....Fol.....Case.....- Reçu.....Euros.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2008.

BANQUE PRIVÉE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE

Société Anonyme

Fabienne WALTZING / Philippe VISCONTI

Mandataire Principal / Directeur-Adjoint

Référence de publication: 2009009073/1183/41.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2009, réf. LSO-DA01958. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090006908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Immobilière Cassiopeia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 71.123.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire et de la réunion du Conseil d'Administration en date du 8 décembre 2008, les décisions suivantes ont été prises:

1. Les démissions de Monsieur Paul LUTGEN de ses fonctions de Président du Conseil d'Administration et d'Administrateur et d'ARMOR S.A. de sa fonction d'Administrateur sont acceptées.

2. Sont nommés jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2008:

- Luc BRAUN, demeurant professionnellement 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

- Horst SCHNEIDER, demeurant professionnellement 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Administrateur-Délégué;

- FIDESCO S.A., avec siège social 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009009046/504/21.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2008, réf. LSO-CX05291. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090006668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Shipfinance (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 48.040.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en date du 27 novembre 2008:

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont renouvelés jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2014. Il s'agit de:

Administrateurs:

M. Allan Munk Nielsen, administrateur délégué, demeurant Moellestensvej 1, 2625 Vallensbaek, Danemark;

M. Fritz Larsen, administrateur, demeurant Fuglevaenget 38, 3520 Farum, Danemark;

Mme Katja Bjulf Gindrup, administrateur, demeurant Byagerparken 117, Tune, 4000 Roskilde, Danemark.

Commissaire aux comptes:

Luxembourg International Consulting S.A. (Interconsult), avec siège social au 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 décembre 2008.

Pour extrait conforme

Signatures

Président de l'assemblée

Référence de publication: 2009009054/536/22.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2008, réf. LSO-CX05333. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090006755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

FICO S.A., Société Financière pour la Construction, Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 50.804.

Il résulte de décisions prises par les actionnaires lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 mai 2006 que les administrateurs Monsieur Robert Becker et Madame Juliette Beicht, demeurant professionnellement au 3, rue des Foyers, L-1537 Luxembourg sont remplacés par:

Madame Marie-Pierre Denis, demeurant professionnellement au 3, rue des Foyers, L-1537 Luxembourg

Madame Carole Cahen, demeurant professionnellement au 3, rue des Foyers, L-1537 Luxembourg.

Le Commissaire aux Comptes, Madame Liette Gales, demeurant professionnellement au 3, rue des Foyers, L-1537 Luxembourg est remplacé par la Fiduciaire B+C S.à.r.l., avec siège social, 3, rue des Foyers, L-1537 Luxembourg.

Ces mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2013 approuvant les comptes de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 14 novembre 2008.

Fiduciaire B+C s.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2009009063/7759/22.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2008, réf. LSO-CW06856. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Aramis Lux S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 125.139.

Extrait des résolutions adoptées par les associés de la Société le 23 décembre 2008

Il résulte des résolutions des associés du 23 décembre 2008 que:

1. Les associés ont décidé que les documents légaux et comptables de la Société seront conservés au siège social de PERMIRA LUXEMBOURG, S.à r.l., au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, pour une durée d'au moins 5 ans;
2. Les associés ont décidé de clôturer la liquidation avec effet au 23 décembre 2008.

Séverine Michel

Mandataire

Référence de publication: 2009009065/3794/17.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2009, réf. LSO-DA01953. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Sitin SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 74.463.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social en date du 17 décembre 2008

Les mandats des Administrateurs, à savoir, Messieurs Jean-Marc FABER, né le 7 avril 1966 à Luxembourg et demeurant au 63-65, rue de Merl à L-2146 Luxembourg; Christophe MOUTON, né le 20 novembre 1971 à Saint-Mard (Belgique)

et demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl à L-2146 Luxembourg; Carlo ROCK, né le 15 mai 1957 à Luxembourg et demeurant au 88, rue Emile Metz à L-2149 Luxembourg ainsi que celui du Commissaire aux Comptes, Fiduciaire Jean-Marc Faber & Cie S.à.r.l. ayant son siège au 63-65, rue de Merl à L-2146 Luxembourg, sont reconduits jusqu'à l'Assemblée générale annuelle de 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

SITIN S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009009069/780/21.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2009, réf. LSO-DA03658. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Stromberg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 67.542.

Le Bilan au 30 novembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2009.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2009009115/504/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2009, réf. LSO-DA02162. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090006521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Immobilière Krypton S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4384 Ehlerange, Z.A.R.E. Ilot Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 107.873.

ERRATUM

Le soussigné Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, déclare par la présente que dans l'acte de constitution de la société IMMOBILIERE KRYPTON S.A., reçu par acte de son ministère, alors de résidence à Mersch, en date du 12 avril 2005, enregistré à Mersch, le 20 avril 2005, vol. 431, fol. 31, case 9:

une erreur matérielle s'est glissée dans l'acte de constitution.

Il y a donc lieu de lire (pour la date de l'acte de constitution):

«L'an deux mil cinq, le douze avril.»

Luxembourg, le 8 janvier 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009009072/242/19.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2009, réf. LSO-DA02877. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090006662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

I.S.G., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4384 Ehlerange, Z.A.R.E. Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 26.085.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2009.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2009009117/504/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2009, réf. LSO-DA02160. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090006517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Access Travail Temporaire S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4031 Esch-sur-Alzette, 78, rue Zénon Bernard.

R.C.S. Luxembourg B 114.421.

—
EXTRAIT

Il découle du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 21 juin 2007, enregistré à Luxembourg-Sociétés, en date du 23 octobre 2008, référence: LSO CV/06817, les décisions suivantes:

- d'accepter à compter du 21 juin 2007, la démission de Madame Corinne FUZEWSKI de sa fonction d'administrateur
- d'accepter à compter du 21 juin 2007, la démission de Monsieur Albert KOENIG de sa fonction d'administrateur
- de nommer à compter du 21 juin 2007, dans la fonction d'administrateur Madame Catherine PATAT, demeurant 12, rue Jeanne d'Arc à F-57140 PLESNOIS
- de nommer à compter du 21 juin 2007, dans la fonction d'administrateur Monsieur Benjamin PATAT, demeurant 12, rue Jeanne d'Arc à F-57140 PLESNOIS.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 21 novembre 2008.

MORBIN Nathalie.

Référence de publication: 2009009078/612/21.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2008, réf. LSO-CW10055. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Postline S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 104.863.

At the Extraordinary General Meeting of shareholders held at the registered office of the Company on December 27th, 2007, it has been resolved the following:

1. To accept the resignation of Mr. Mikael HOLMBERG as director of the company;
2. To accept the resignation of Mrs. Nadine GLOESENER as director of the company;
3. To accept the resignation of Mr. Gilles WECKER as the statutory auditor of the company;
4. To appoint Mr. Peter ENGELBERG, residing professionally at 11, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, as a new director of the company;
5. To appoint Mr. Gilles WECKER, residing professionally at 11, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg as a new director of the company;
6. To re-elect HB Management NV as director of the company.
7. To appoint MODERN TREUHAND S.A, situated 11 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg as new statutory auditor of the company.

Fiona FINNEGAN / Kristina EKSTRAND.

Lors de l'Assemblée Extraordinaire des actionnaires tenue le 27 décembre 2007, il a été résolu ce qui suit:

1. Approbation de la démission de M. Mikael HOLMBERG comme administrateur au conseil d'administration;
2. Approbation de la démission de Mme. Nadine GLOESENER comme administrateur au conseil d'administration;
3. Approbation de la démission de M. Gilles WECKER comme commissaire aux comptes de la société;
4. Election de M. Peter ENGELBERG demeurant professionnellement au 11, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, comme administrateur au conseil d'administration;
5. Election de M. Gilles WECKER demeurant professionnellement au 11, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg comme administrateur au conseil d'administration;
6. Ré-élection de HB Management NV comme administrateur au conseil d'administration.

7. Election de MODERN TREUHAND S.A. située au 11 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg comme commissaire aux comptes de la société.

Fiona FINNEGAN / Kristina EKSTRAND.

Référence de publication: 2009009075/1369/34.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2008, réf. LSO-CX05564. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Vendome Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 93.832.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 21 octobre 2008 à 11 heures

Reconduction des mandats de Messieurs Reinald Loutsch, Cristiano Falconi et Madame Catherine Roux en tant qu'administrateurs pour une durée de 3 années jusqu'à l'assemblée statuant sur les comptes au 30 juin 2011, et reconduction de PricewaterhouseCoopers SARL, en tant que Commissaire aux Comptes pour une durée d'un an, leur mandat prenant fin à l'assemblée statuant sur les comptes au 30 juin 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2008.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2009009085/817/20.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2008, réf. LSO-CX04952. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 64.905.

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) S.A." qui s'est tenue le 20 octobre 2008 a décidé:

- d'accepter, avec effet immédiat, les démissions de leur poste d'administrateur de

Mr Douglas A. Donahue, Jr.

Mr Andrew J.F. Tucker

- d'élire les personnes suivantes, demeurant professionnellement au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, au poste d'administrateur jusqu'à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu en 2009:

Mr Jean-Marc Crepin

Mr Joseph E. Hendry, III

Mr Gert Rautenberg

Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2009009079/801/22.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2009, réf. LSO-DA03043. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

W.P. Stewart Fund Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 110.925.

En date du 30 septembre 2008, Monsieur Peter J. P. Rubingh, résidant professionnellement à Rhijngessterstraatweg 40-F, 2341 BV Oegstgeest, The Netherlands, a notifié par écrit à W.P. Stewart Fund Management S.A. qu'il démissionnait de ses fonctions d'Administrateur de la société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2009009080/801/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2009, réf. LSO-DA03039. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Natixis Global Associates, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 115.843.

Il résulte de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 16 octobre 2008, que les administrateurs de la société Natixis Global Associates ont décidé de nommer Monsieur Jérôme Urvoy ayant son adresse professionnelle au 399 Boylston Street, Boston, MA 02116, United States of America comme administrateur, en remplacement de Monsieur Spiro Christopulos.

Monsieur Robert DeNormandie a démissionné de sa fonction d'administrateur en date du 24 novembre 2008.

Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2009009081/801/17.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2009, réf. LSO-DA03050. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

H.B.P. (Holding) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 66.872.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 25 avril 2008 à 17.30 heures.

L'Assemblée Générale nomme les Administrateurs: Messieurs Marc Ambroisien et Sidney Bouvier ainsi que Madame Elise Lethuillier et le Commissaire aux Comptes, HRT Révision S.A., pour une année. Leur mandat prendra fin à l'Assemblée Générale des actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2008.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2009009082/817/19.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2008, réf. LSO-CX09383. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Chinto S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 78.846.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 11 juillet 2008 à 16.00 heures

L'Assemblée Générale nomme Monsieur Reinald Loutsch, domicilié au 16, boulevard Emmanuel Servais L-2535 Luxembourg, comme nouvel Administrateur, en remplacement de Monsieur Frédéric Otto, Administrateur Démissionnaire. Le mandat prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2008.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2009009084/817/19.

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2008, réf. LSO-CX04070. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Anglo Platinum International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 107.153.

Extrait d'une résolution prise par les actionnaires de la société en date du 28 novembre 2008

M. Marthinus Johannes Lourens Prinsloo avec adresse professionnelle au 55, Marshall Street, 2001 Johannesburg, Afrique du Sud, a démissionné de son mandat de gérant de la société avec effet à partir du 30 novembre 2008.

M. Simon John Scott, avec adresse professionnelle au 55, Marshall Street, 2001 Johannesburg, Afrique du Sud, est élu en tant que gérant de la société avec effet au 30 novembre 2008.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2009009103/1115/16.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2008, réf. LSO-CX07334. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090006871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Azulux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 70.273.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 25 juin 2007 à 11.00 heures

L'Assemblée Générale reconduit les mandats de Monsieur Marc Ambroisien, Monsieur Remald Loutsch et Madame Elise Lethuillier en tant qu'Administrateurs et de H.R.T. Révision SA, domicilié au 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg en tant que Commissaire aux Comptes pour une durée de 6 années, leur mandat prenant fin à l'assemblée statuant sur les comptes de l'année 2012.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2007.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2009009086/817/20.

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2008, réf. LSO-CX04065. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Broad Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 88.224.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 26 mai 2008 à 17.00 heures

L'Assemblée Générale reconduit les mandats de Messieurs Marc Ambroisien et Reinald Loutsch et Madame Elise Lethuillier en tant qu'Administrateurs et de HRT Révision SA, domiciliée au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg en tant que Commissaire aux comptes pour une durée de six ans, leur mandat prenant fin à l'assemblée statuant sur les comptes de l'année 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 mai 2008.

Pour la société
Signature
Un administrateur

Référence de publication: 2009009087/817/20.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2008, réf. LSO-CX10967. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Horilux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8279 Holzem, 26, route de Capellen.
R.C.S. Luxembourg B 144.026.

—
STATUTS

L'an deux mille huit, le dix-sept décembre
Pardevant Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

- Mersch & Schmitz Equipements Techniques du Bâtiment s.à r.l avec siège social à L- 8279 Holzem, 26, rte de Capellen, (RC B N ° 13.549), représentée par son associé unique M. René Schmitz demeurant à Harlange
- Climalux S.A. avec siège social à L- 3895 Foetz, rue de l'Industrie, (RC B N ° 17.165), représentée par Monsieur Joseph Theysen demeurant à Berg/Roodt Syre, en sa qualité d'administrateur délégué
- Gayet Participations s.à r.l. avec siège social à F- 51432 TINQUEUX Z.I. Moulin de l'Ecaille, inscrite au registre de commerce de Reims sous le numéro 383 041 258, représentée par Monsieur Pascal Gayet demeurant à Reims (France) en sa qualité de co-gérant, lui-même représenté par Monsieur Alain OUDOT; ci-après qualifié, en vertu d'une procuration annexée au présent acte.
- Monsieur Alain Oudot, commerçant informaticien, né à Bar-le-Duc (F), le 7 avril 1954, demeurant à Reims (France), 125 rue des Capucins.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de HORILUX Société à responsabilité limitée.

Art. 2. Le siège social de la société est établi sur le territoire de la Commune de Mamer; il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de la majorité des associés.

Art. 3. La société a pour objet l'achat et la vente de matériel et de logiciels informatique, le développement, la gestion, la maintenance de matériel et de logiciels informatiques. D'une façon générale, la société peut réaliser toutes opérations financières, commerciales et industrielles, de nature mobilière ou immobilière, se rattachant directement ou indirectement à l'objet social et qui sont de nature à en faciliter la réalisation.

Elle pourra faire des emprunts avec ou sans garantie et accorder tous concours, avances, garanties ou cautionnements à d'autres personnes physiques ou morales.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée, à partir de ce jour.

L'année sociale coïncide avec l'année civile, sauf pour le premier exercice qui commencera le jour de la constitution pour se terminer le 31 décembre 2009.

Art. 5. Le capital social entièrement libéré est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- €), divisé en 100 parts sociales de 125,- €.

Art. 6. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, salariés ou gratuits sans limitation de durée.

A défaut de dispositions contraires, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire autoriser tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Les associés ainsi que le ou les gérants peuvent nommer d'un accord unanime un ou plusieurs mandataires spéciaux ou fondés de pouvoir.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles sont indivisibles à l'égard de la société.

La cession de parts à des tierces personnes non associées nécessite l'accord unanime de tous les associés.

Art. 8. Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit requérir l'apposition des scellés, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration ou de sa gérance.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société.

Art. 10. La dissolution de la société doit être décidée dans les formes et conditions de la loi. Après la dissolution, la liquidation en sera faite par le gérant ou par un liquidateur nommé par les associés.

Art. 11. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Souscription du capital

Le capital social a été souscrit comme suit:

1) Mersch & Schmitz Equipements Techniques du Bâtiment sàrl:	25 parts
2) Climalux S.A.	25 parts
3) Gayet Participations sàrl	25 parts
4) Monsieur Alain Oudot	<u>25 parts</u>
Total:	100 parts

Les 25 parts sociales de Mersch & Schmitz Equipements Techniques du Bâtiment sàrl ont été entièrement libérées par versement en espèces de 3.125 EUR.

Les 25 parts sociales de Climalux S.A. ont été entièrement libérées par versement en espèces de 3.125 EUR.

Les 25 parts sociales de Gayet Participations sàrl ont été entièrement libérées par versement en espèces 3.125 EUR.

Les 25 parts sociales de Monsieur Alain Oudot ont été entièrement libérées par apport en nature de matériel informatique. La liste détaillée du matériel évalué aux moins au 3.125 EUR à libérer et contresignée pour accord par les trois autres associés demeurera annexée au présent acte.

Il s'ensuit que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.-€), se trouve à la disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement

Frais

Les frais incombant à la société pour sa constitution sont estimés à mille soixante-cinq euros (1.065,- €).

Réunion des associés

Les associés ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

1. le siège social est établi 26, route de Capellen. L-8279 Holzem

2. sont nommés gérants:

- *gérant technique:*

Monsieur Alain Oudot demeurant 125, rue des Capucins à F-51100 Reims

- *gérants administratifs:*

* Monsieur Jacques Schmitz, demeurant à Dahlem

* Monsieur Joseph Theysen, demeurant Berg/Roodt Syre

3. La société est valablement engagée par la signature du gérant technique conjointe à celle d'un gérant administratif.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: SCHMITZ, THEYSEN, OUDOT, D'HUART

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 22 décembre 2008. Relation: EAC/2008/15555. Reçu: soixante-deux euros cinquante cents 12.500,- à 0,5% = 62,50

Le Releveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Pétange, le 07 janvier 2009.

Georges d'HUART.

Référence de publication: 2009009398/207/88.

(090007730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Mea Power, Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 143.304.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à la date du 1^{er} décembre 2008 que Monsieur Jean de Nassau, demeurant professionnellement à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, a été appelé à la fonction d'administrateur-délégué, qui sera chargé de la gestion journalière de la société et qui pourra engager la société par sa signature individuelle.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée annuelle de l'an 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

Référence de publication: 2009009088/1051/19.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2008, réf. LSO-CX05268. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

M.lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 73.565.

Je suis regret de vous annoncer ma démission de ma fonction d'Administrateur de votre société, avec effet immédiat. Dès lors, je vous prie de bien vouloir accepter ma démission et de pourvoir à mon remplacement dans les meilleurs délais.

Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Mirko LA ROCCA

Administrateur

Référence de publication: 2009009090/1494/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2009, réf. LSO-DA03105. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

European Frontier Currency Fund Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 122.888.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social à Luxembourg, le 15 octobre 2008

Le siège social, statuaire et administratif de la société est transféré au 25A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

EUROPEAN FRONTIER CURRENCY FUND MANAGEMENT S.A.

Thierry HUBERT / Edoardo Carlo PICCO

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009009130/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2009, réf. LSO-DA02212. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090006779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.
